



PROJET DE LOI DE FINANCES

2012

Budget de la défense



MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE
ET DES
ANCIENS COMBATTANTS



PROJET DE LOI DE FINANCES

2012

Budget de la défense

Le 28 septembre 2011



L'année 2011 est marquée par un engagement opérationnel très important de nos armées, notamment sur les théâtres d'Afghanistan, de Côte-d'Ivoire et de Libye. Elles y ont fait preuve d'une réactivité et d'un professionnalisme unanimement reconnus, tout en poursuivant leurs activités quotidiennes au service de la sécurité des Français, sur le territoire national comme à l'extérieur de nos frontières.





Cette performance, qui a permis à notre pays d'assumer pleinement ses responsabilités sur la scène internationale, est d'autant plus remarquable qu'elle s'est accompagnée d'un rythme soutenu de réforme avec la généralisation des bases de défense, la poursuite de la densification territoriale ou la signature du contrat de partenariat portant sur le regroupement de l'administration centrale et des états-majors sur le site de Balard.

Sur un plan budgétaire, la stratégie définie en 2008 pour la loi de programmation militaire 2009-2014 est confirmée : les économies générées par les réductions d'effectifs et la rationalisation des soutiens sont redéployées au profit de l'équipement de nos forces et de la condition du personnel, civil et militaire.

Le budget 2012 est ainsi conforme à la loi de programmation des finances publiques et devrait porter notre effort d'équipement à 16,5 milliards d'euros contre 16 milliards en 2011. Ceci permettra de poursuivre la modernisation de nos armées ainsi que la consolidation de notre industrie de défense dont les emplois sont implantés sur le territoire national. Avec un financement de la recherche-développement de 3,5 milliards d'euros, la défense continuera de susciter et d'accompagner l'innovation technologique, moteur essentiel de la croissance et du développement économique de notre pays.

2012 sera une année cruciale pour l'avenir de notre défense comme pour l'ensemble du pays, puisqu'elle sera marquée par une actualisation du *Livre blanc* et de la *Loi de programmation militaire*. L'attachement légitime des Français à leur armée et à leur défense permet d'aborder ces échéances avec fierté et confiance, ce qui n'exclut pas la vigilance.

**Gérard LONGUET**

	Chapitre: 01	
	L'application de la loi de programmation militaire	7
	1 Le redéploiement territorial des armées et la généralisation des bases de défense	9
	2 Le budget 2012 respecte la loi de programmation des finances publiques	14
	3 Les dotations des programmes de la mission « Défense » pour 2012	16
	4 L'effort du ministère dans le domaine de l'environnement	18
	Chapitre: 02	
	Des moyens pour assurer la sécurité des Français et faire progresser la paix et l'Europe de la défense	19
	1 Un niveau d'alerte permanent et une activité opérationnelle élevée	21
	2 Un engagement soutenu des forces en opération extérieure	26
	3 Le développement de la défense européenne en application du traité de Lisbonne	28
	4 La participation pleine et entière de la France à l'OTAN	32
	Chapitre: 03	
	Les femmes et les hommes au cœur de la défense	33
	1 Le ministère de la Défense, grand employeur de l'État	34
	2 Une politique sociale au service du personnel	38
	Chapitre: 04	
	Des équipements au service des missions	41
	1 16,5 milliards d'euros pour équiper la défense	42
	2 Les livraisons de matériels en 2012	43
	3 Les commandes de matériels en 2012	46
	4 Le maintien en condition opérationnelle au cœur de la performance des armées	48
	5 La recherche de défense et de sécurité	50
	6 Le soutien aux exportations	52



CHAPITRE :

01

L'application de la loi
de programmation militaire

L'application de la loi de programmation militaire

Au terme des travaux de la Commission du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, le président de la République a fixé les objectifs de la politique de défense et de sécurité afin d'assurer la protection de nos concitoyens, de garantir l'indépendance nationale et de maintenir la puissance militaire et diplomatique de la France.

Engagé dans la plus profonde transformation de l'outil de défense depuis la professionnalisation des armées et la suspension du service national, le ministère de la Défense poursuit son adaptation aux évolutions d'un contexte géopolitique, dans le cadre d'une stratégie de sécurité nationale qui repose sur la combinaison de cinq grandes fonctions stratégiques :

- la fonction *connaissance - anticipation* doit permettre de répondre aux enjeux liés à la maîtrise des technologies de l'information et à la rapidité de l'évolution des situations géopolitiques afin de conserver l'initiative stratégique ;
- la fonction *prévention* concourt à agir au plus tôt par des moyens diplomatiques, économiques et militaires afin d'éviter l'apparition et l'aggravation des crises ;
- la fonction *dissuasion* est réaffirmée comme la garantie ultime de la sécurité de la France en conservant des moyens adaptés et indépendants ;
- la fonction *protection* assure une contribution à la protection des populations et des territoires contre les risques de toute nature ;
- enfin, la fonction *intervention*, mode d'action essentiel de nos forces armées, s'appuie sur une capacité à projeter une force terrestre de 30 000 hommes, une force aérienne de 70 avions de combat, une force navale ou aéronavale et deux groupes d'intervention.

Au-delà de l'adaptation du format des armées et de leurs équipements, requise par le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, la réforme du ministère doit permettre de dégager des marges de manœuvre budgétaires au profit de l'équipement des forces et de l'amélioration de la condition du personnel. Ces marges sont dégagées grâce à la rationalisation des dispositifs de soutien, à la modernisation des processus, à la simplification et à la dématérialisation de procédures qui s'appuient sur une architecture des systèmes d'information rénovée. Cet effort touche tous les volets du soutien :

- mutualisation des fonctions de soutien commun et d'administration générale, sous l'autorité d'un commandement unique dépendant du chef d'état-major des armées, avec la création au 1^{er} janvier 2011 de 60 bases de défense, appuyées par un échelon intermédiaire dans un format resserré (cinq États-majors de soutien de la défense – EMSD), pour les fonctions qui exigent arbitrage ou coordination ;
- soutien aux opérations et aux forces avec une rationalisation parallèle des grandes directions responsables : Service de santé des armées (SSA), Service des essences des armées (SEA), Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI), Service du commissariat des armées (SCA) dans un cadre ministériel, voire interministériel ;
- réorganisation des fonctions d'entretien du matériel.

En application des conclusions du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, la onzième loi de programmation militaire (LPM) promulguée le 29 juillet 2009 définit la politique de défense dans la stratégie de sécurité nationale et programme les moyens financiers pour la période 2009-2014 (185,9 milliards d'euros constants 2008, dont 101,9 milliards d'euros constants 2008 consacrés aux équipements). L'impulsion donnée depuis 2009 a permis de renforcer la qualité et la crédibilité de l'outil de défense et de répondre avec succès à de nombreuses crises.

I. Le redéploiement territorial des armées et la généralisation des bases de défense

Le déploiement des armées sur le territoire national était dans une large mesure l'héritage de l'histoire militaire des deux derniers siècles, ce qui explique notamment sa densité élevée dans le quart nord-est de la France. Il en résultait un déploiement dispersé et hétérogène des formations militaires, chacune disposant de soutiens individualisés. En 2008, le plan de stationnement s'étendait sur près de 550 communes en France et dans les collectivités d'outre-mer.

Le nouveau dispositif territorial poursuit trois objectifs :

- Améliorer le caractère opérationnel de l'outil de défense

La réforme que conduit le ministère est d'abord au service des missions confiées aux armées. La rationalisation du stationnement des unités opérationnelles, caractérisée par une réduction du nombre d'emprises et une optimisation des infrastructures, offrira au personnel des conditions de travail améliorées, et elle rapprochera physiquement les unités dont les activités sont complémentaires ou qui doivent s'entraîner ensemble.

- Rationaliser un déploiement aujourd'hui très dispersé

Le projet d'évolution du déploiement des armées rationalise le stationnement afin de réduire les coûts de fonctionnement. L'objectif général consiste à densifier les implantations militaires, pour faciliter l'organisation en base de défense. Cette nouvelle organisation permettra de mettre en œuvre un soutien mutualisé à caractère interarmées, au profit des différentes unités implantées dans le périmètre d'une même base de défense.

- Optimiser les soutiens courants par leur mutualisation

La dispersion géographique et l'organisation propre à chaque armée ont conduit à un dispositif d'administration générale et de soutien important et très cloisonné, dans lequel chaque formation disposait le plus souvent de son soutien propre. Les mutualisations au sein d'une armée ou au niveau interarmées ou ministériel étaient insuffisantes.

Les dissolutions et les transferts de formations et d'unités vont continuer à un rythme élevé en 2012 avec 184 mouvements, avant de décroître significativement en 2013. En 2012, les plus marquants seront :

- la dissolution de cinq régiments (le 517^e régiment du train de Déols, le 402^e régiment d'artillerie de Châlons-en-Champagne, le 41^e bataillon d'infanterie de marine de Pointe-à-Pitre, le 33^e régiment d'infanterie de marine de Fort-de-France et le régiment d'infanterie de marine du Pacifique – Polynésie d'Arue) et de quatre bases aériennes (BA 103 de Cambrai, BA 128 de Metz-Frescaty, BA 217 de Brétigny-sur-Orge, BA 943 de Roquebrune – Cap Martin) ;
- le transfert de deux régiments (1^{er} régiment d'artillerie de marine de Couvront-et-Aumencourt vers Châlons-en-Champagne et du 7^e bataillon de chasseurs alpins de Bourg-Saint-Maurice vers Varcès), de la Direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) de Paris vers Tours, de l'École d'état-major (EEM) située à Compiègne vers Saumur, de la Structure de maintien intégrée des matériels aéronautiques de la défense (SIMMAD) de Brétigny-sur-Orge vers Mérignac et de l'état-major du Commandement des forces aériennes (CFA) situé à Metz-Frescaty vers Dijon.

Le ministère de la Défense participe significativement à l'effort engagé par l'État pour assurer l'accompagnement économique et social des sites qui ont vocation à être restructurés. Ainsi, sur la période 2009-2015, 320 M€ seront consacrés aux mesures d'accompagnement territorial, pour 2/3 au travers du Fonds de restructuration de la défense (FRED), et pour 1/3 sur les crédits du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). En 2012, la dotation du FRED, hors crédits liés aux engagements antérieurs à 2009, est de 62,35 M€ en Autorisations d'engagement (AE) et de 40,4 M€ en Crédits de paiement (CP).

Ces crédits ont vocation à financer prioritairement les actions de redynamisation économique des territoires affectés par les restructurations de défense dans le cadre d'une contractualisation locale, soit au titre d'un Contrat de redynamisation de site de défense (CRSD), soit au titre d'un Plan local de redynamisation (PLR). Ces contrats, dont 20 ont déjà été signés, sont valables trois ans, avec une prolongation possible sur deux années supplémentaires.

LES CONTRATS DE REDYNAMISATION DE SITE DE DÉFENSE (CRSD)

À ce jour, douze Contrats de redynamisation de site de défense (CRSD) ont été signés :

- à Givet (Ardennes), le 10 février 2009 : l'État a alloué 5 M€ à ce contrat articulé autour de trois grands axes : développement économique, développement touristique et développement des services ;
- à Arras (Pas-de-Calais), le 2 avril 2009 : l'État a alloué 6,3 M€ à ce contrat qui prévoit notamment l'aménagement de zones d'activités combinant industrie, service et artisanat, ainsi que la reconversion d'emprises militaires en logement étudiants ;
- à Barcelonnette (Alpes-de-Haute-Provence), le 7 mai 2009 : l'État a alloué 3,3 M€ à ce contrat qui vise à compenser la fermeture du Centre national d'aguerrissement en montagne (CNAM) ;
- à Sourdun (Seine-et-Marne), le 26 mai 2009 : outre l'allocation par l'État de 10 M€, ce site sera le premier à bénéficier d'une délocalisation d'emplois publics parisiens en compensation du départ du 2^e régiment de hussards en juillet 2009 ;
- à Briançon (Hautes-Alpes), le 2 juillet 2009 : l'État a alloué 2 M€ à ce contrat qui s'appuiera sur trois axes stratégiques : développement économique, tourisme et logement ;
- à Langres (Champagne-Ardenne), le 12 février 2010 : l'État mobilise plus de 2 M€ pour l'accompagnement de ce site et cède en outre l'emprise militaire concernée à l'euro symbolique ;
- à Châteauroux-Déols (Indre), le 6 juillet 2010 : l'État alloue plus de 10 M€ à ce contrat, auxquels s'ajoutent 7 M€ de subventions financées par le FNADT section générale, et le Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA) ;
- à Metz (Moselle), le 8 juillet 2010 : l'État mobilise 32 M€ pour ce contrat, auxquels s'ajoutent 26 M€ de subventions ;
- à Cambrai (Nord), le 9 février 2011 : l'État alloue 11,77 M€ pour ce contrat d'un montant total de 34 M€, en compensation de la dissolution de la base aérienne 103 ;
- à Joigny (Yonne), le 11 février 2011 : un contrat de 17 M€ bénéficie de 4,2 M€ d'allocation de l'État, à l'occasion du départ du 28^e groupe géographique ;
- à Limoges (Haute-Vienne), le 28 avril 2011 : 6 M€ sont alloués par l'État au contrat de 31 M€, en compensation de la libération de 14 emprises militaires dont l'établissement ravitailleur du commissariat de l'armée de terre de Romanet (5,2 ha), la caserne Marceau (4,3 ha) et le quartier Beaublanc (5,6 ha) ;
- à Commercy (Meuse), le 18 juillet 2011 : un contrat de développement économique du bassin de Commercy de 25 M€ mobilise 14,3 M€ d'allocation de l'État.

LES PLANS LOCAUX DE RESTRUCTURATION (PLR)

À ce jour, huit Plans locaux de restructuration (PLR) ont été signés :

- à Château-Chinon (Nièvre), le 5 février 2010 : le premier PLR représente plus de 9 M€ dans lesquels la part de l'État s'élève à plus d'un tiers ;
- à Compiègne (Oise), le 1^{er} juillet 2010 : sur les 5,15 M€ affectés à ce PLR, l'État participe à hauteur de 2,57 M€ ;
- à La Courtine (Creuse), le 14 janvier 2011 : l'État contribue à hauteur de 1,62 M€ à ce PLR d'un montant de 18,5 M€ ;
- à Dax (Landes), le 27 janvier 2011 : l'État mobilise 1 M€ pour ce PLR de 5,66 M€ ;
- à Bitche (Moselle), le 31 janvier 2011 : 3 M€ sont alloués par l'État à ce PLR de 17,8 M€ ;
- à Nîmes-Garons (Gard), le 6 avril 2011 : l'État s'engage à hauteur de 4,45 M€ dans ce PLR de 13 M€ ;
- à Cherbourg (Manche), le 17 juin 2011 : ce PLR de 9,9 M€ reçoit 3 M€ de la part de l'État ;
- à Valenciennes (Nord), le 8 juillet 2011 : 3 M€ sont alloués par l'État à ce PLR de 7,8 M€.

À la fin de cette année, 50 contrats devraient être signés, dont 40 pour la seule année 2011, soit la quasi-totalité des CRSD et des PLR.

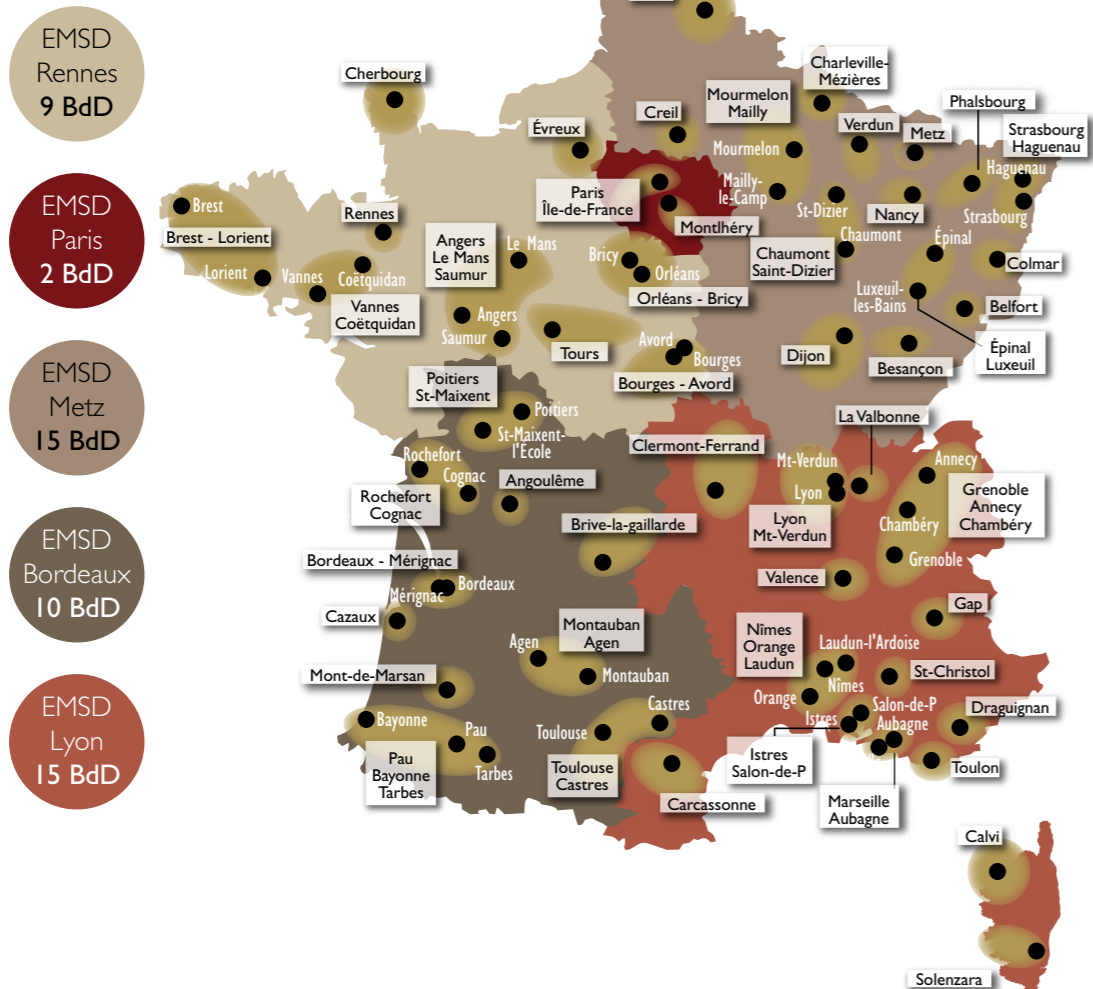
La création des Bases de défense (BdD) est l'un des chantiers majeurs de la réforme engagée par le ministère. Il ne constitue néanmoins qu'une partie d'un changement plus global, dont l'objectif est de réduire les coûts de fonctionnement pour réinvestir les économies dégagées au profit de notre capacité opérationnelle, en renouvelant les équipements et en améliorant la condition du personnel de la défense.

La BdD est aussi le lieu d'application d'autres volets de la réforme permettant de donner une meilleure cohérence au soutien au plan local (ex. : restructuration de la fonction achats/finances, convergence des systèmes d'information et de communication, ressources humaines en cohérence avec la mise en place des centres ministériels de gestion pour le personnel civil, création des centres médicaux des armées, réorganisation de la fonction infrastructure).

La mise en place des bases de défense s'est faite progressivement, avec une phase initiale d'expérimentation depuis 2009. Onze bases de défense expérimentales (10 en métropole et 1 à Djibouti), renforcées en 2010 par sept nouvelles BdD ont formé un ensemble de 18 BdD « pilotes », chargées d'approfondir les premiers enseignements et de consolider un modèle de référence.

Depuis 2011, les unités, formations ou établissements du ministère de la Défense sont soutenus par un total de 60 bases de défense (51 en métropole et 9 outre-mer et à l'étranger) appuyées par 5 États-majors de soutien de la défense (EMSD). Le ministère de la Défense dispose ainsi d'un dispositif de soutien modernisé et pleinement opérationnel.

Les bases de défense



Les 51 bases de défense en métropole sont complétées par cinq bases de défense dans les DOM-COM (Antilles, Guyane, Réunion – Mayotte, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française) et quatre à l'étranger (Djibouti, Émirats arabes unis, Gabon et Sénégal).

La réforme du ministère s'applique aussi à son administration centrale, comme en témoigne l'important projet de regroupement sur le site de Balard qui répond aux mêmes objectifs que les réorganisations territoriales de province, tout en permettant la mise en œuvre de la profonde réorganisation des états-majors et des centres opérationnels des armées, décidée en 2009.

LE REGROUPEMENT DE L'ADMINISTRATION CENTRALE À BALARD

L'administration centrale du ministère de la Défense est aujourd'hui dispersée sur une quinzaine de sites à Paris. Le projet Balard vise plusieurs objectifs :

- améliorer la gouvernance du ministère en rassemblant sur un site unique les états-majors et les directions civiles et militaires ;
- rationaliser la gestion des emprises immobilières de la défense en réduisant le nombre de sites à Paris ;
- rationaliser le soutien et le fonctionnement de l'administration centrale, en mutualisant les ressources ;
- réussir un grand projet architectural tout en améliorant substantiellement le cadre de travail du personnel civil et militaire.

Le projet est nécessaire pour la mise en œuvre de la réorganisation des états-majors décidée en 2009. Il permet de vendre ou de louer les emprises parisiennes et de dégager ainsi une ressource nécessaire pour les programmes d'équipement des armées d'ici 2014. Il évite de devoir engager de lourds programmes d'investissement sur les bâtiments et les réseaux informatiques existants.

Le site de Balard (Paris XV^e) comprend deux parcelles : la parcelle Est (8,5 ha), actuelle « Cité de l'Air », et la parcelle Ouest (8 ha), séparées par l'avenue de la Porte de Sèvres. La parcelle Ouest sera divisée en deux parties, par la création d'une voie nouvelle prévue au plan local d'urbanisme de Paris :

- d'une part, cinq hectares sur lesquels seront construits des immeubles neufs du ministère de la Défense ;
- d'autre part, trois hectares en extrémité occidentale du site (ou « Corne Ouest »), pour une valorisation sous forme d'immeubles locatifs de bureaux.

Sur le plan fonctionnel, le projet prévoit l'installation à Balard d'environ 9 300 personnes : le ministre et son cabinet, le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens combattants et son cabinet, l'État-major des armées, les états-majors des trois armées, la Direction générale de l'armement [DGA], le Secrétariat général pour l'administration, les centres opérationnels des armées, l'ensemble des services centraux de la Défense (Contrôle général des armées, Inspections générales des armées, DICO, etc.).

Le projet intègre toutes les facilités nécessaires : chambres d'hébergement pour 950 militaires du rang, centres de restauration, salles de sport, piscine pour l'entraînement du personnel militaire également ouverte aux Parisiens, centre de communication, dispensaire médical et trois crèches pour le personnel du ministère et les habitants du XV^e arrondissement, etc.

En termes de travaux, le projet comporte trois volets :

- la construction de 145 000 m² de bâtiments neufs, principalement à l'ouest du site ;
- la rénovation de 135 000 m² de bâtiments existants sur la parcelle Est et du bâtiment Perret, en sus de la rénovation en cours des deux tours de la Cité de l'Air (ensemble 50 000 m²) ;
- dans l'optique d'une valorisation immobilière, sur une durée de 60 ans, la construction de 90 000 m² de bureaux locatifs et commerces sur la Corne Ouest.

Le projet est réalisé dans le cadre du contrat de partenariat public – privé signé le 30 mai 2011, intégrant la conception architecturale et technique, la construction ou la rénovation, le financement des investissements, à l'exception d'une partie de la rénovation de la parcelle Est, financée sur crédits budgétaires, l'entretien et la maintenance, les services (restauration, nettoyage, gardiennage extérieur, assistance bureautique, etc.). Le contrat intégrera la réalisation et la maintenance des réseaux informatiques. Le financement de la redevance annuelle sera assuré par redéploiement des crédits, à coût budgétaire constant.

La démolition de la parcelle Ouest (sauf le bâtiment Perret, protégé) a été réalisée en 2010. La dépollution industrielle et pyrotechnique est en voie d'achèvement. Ces opérations ont été assurées préalablement par l'État, hors contrat de partenariat.

L'essentiel de la construction neuve et de la rénovation sera effectué entre janvier 2012 et juin 2014, de sorte que l'installation du personnel dans la parcelle Ouest soit terminée fin 2014. Une partie de la rénovation de la Cité de l'Air devrait se poursuivre jusqu'en avril 2016.

2. Le budget 2012 respecte la loi de programmation des finances publiques

Le plafond de ressources de la mission « Défense » est conforme à la loi de programmation des finances publiques.

En outre, conformément à l'article 6.2 du rapport annexé de la LPM 2009-2014, le ministère a sollicité l'activation de la clause de sauvegarde, du fait de la hausse des cours des produits pétroliers qui grève le poste des carburants opérationnels. Un abondement de 100 M€ à ce titre a été obtenu.

Pour 2012, les ressources budgétaires de la mission « Défense », hors charges de pensions, s'établiront à 30,63 Md€ en crédits de paiement, en progression de 480 M€ par rapport à 2011, soit une hausse de 1,6 %.

Par ailleurs, conformément à la LPM, les crédits budgétaires alloués à la mission « Défense » seront complétés par des recettes exceptionnelles. Le montant attendu en 2012 est de 1,09 Md€, dont 900 M€ liés aux cessions de fréquences résultant du réaménagement du spectre électromagnétique au titre du dividende numérique et 160 M€ au titre des cessions d'actifs immobiliers issues des redéploiements territoriaux et du regroupement des implantations de l'administration centrale en un site unique à Balard, dans le XV^e arrondissement de Paris.

Une trajectoire conforme à la programmation triennale

(en CP et en Md€ courants)

Structure courante	PLF 2011	LPFP Annuité 2012	PLF 2012
Crédits budgétaires (hors pensions)	30,15	30,52	30,63
<i>dont abonnement externe 2012 pour les carburants opérationnels</i>			0,10
Recettes exceptionnelles	1,02	1,05	1,09
Total (hors pensions)	31,17	31,57	31,72
Total (avec pensions)	38,43	39,09	39,37

Les ressources totales mises à la disposition de la mission « Défense » en 2012 s'élèveront donc à 31,7 Md€ hors pensions, soit une croissance de 550 M€ et de 1,8 % par rapport à la LFI 2011.

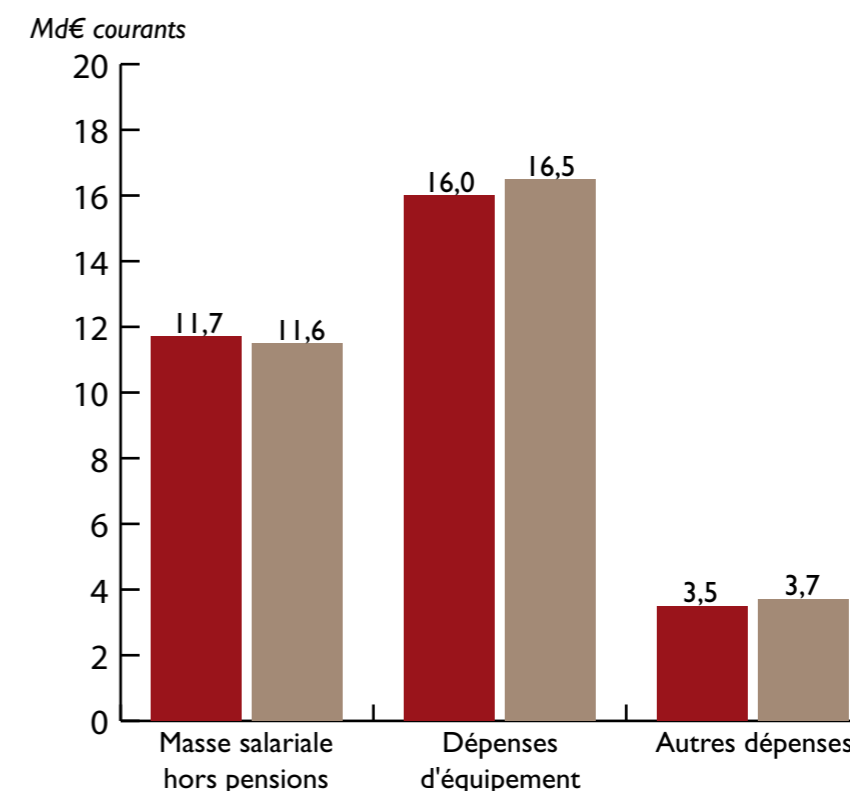
La progression des crédits budgétaires, complétée par les recettes exceptionnelles attendues en 2012, permettra de préserver les grands équilibres de la LPM, tant en matière de modernisation des équipements des forces que d'amélioration de la condition militaire.

La priorité en faveur des équipements (études, dissuasion, opérations d'armement, infrastructure, entretien programmé du matériel et du personnel) sera maintenue. Les crédits d'équipement atteindront 16,5 Md€ contre 16 Md€ en LFI 2011, soit une progression de près de 3 % en un an. Ils sont très supérieurs à la moyenne de la LPM 2003-2008.

Une priorité en faveur des équipements maintenue

(Structure courante en CP et en Md€ courants)

	LFI 2011	PLF 2012
Masse salariale hors pensions	11,7	11,6
Dépenses d'équipement	16,0	16,5
Autres dépenses	3,5	3,7
Total hors pensions	31,2	31,8



Le ministère de la Défense et des Anciens combattants poursuivra les réformes et restructurations importantes engagées depuis 2009, qu'il s'agisse de la réduction nette d'effectifs (-7 462 ETP¹ en 2012 dont -7 386 ETP pour la mission « Défense ») ou des économies de fonctionnement courant.

La masse salariale sera maîtrisée en 2012, malgré le coût d'accompagnement des restructurations et l'évolution des dépenses sociales, comme l'indemnisation du chômage et la cessation anticipée d'activité liée à l'exposition à l'amiante. En 2012, les crédits de rémunération devraient diminuer par rapport à 2011.

Le poste des autres dépenses progresse du fait principalement de l'abondement au profit des carburants opérationnels (+100 M€).

¹ - Équivalents temps plein.

3. Les dotations des programmes de la mission « Défense » pour 2012

Le cadre budgétaire issu de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) prévoit une allocation de ressources par mission et programme, auxquels sont associés des objectifs et des indicateurs de résultats permettant la mesure de la performance de l'action de l'État.

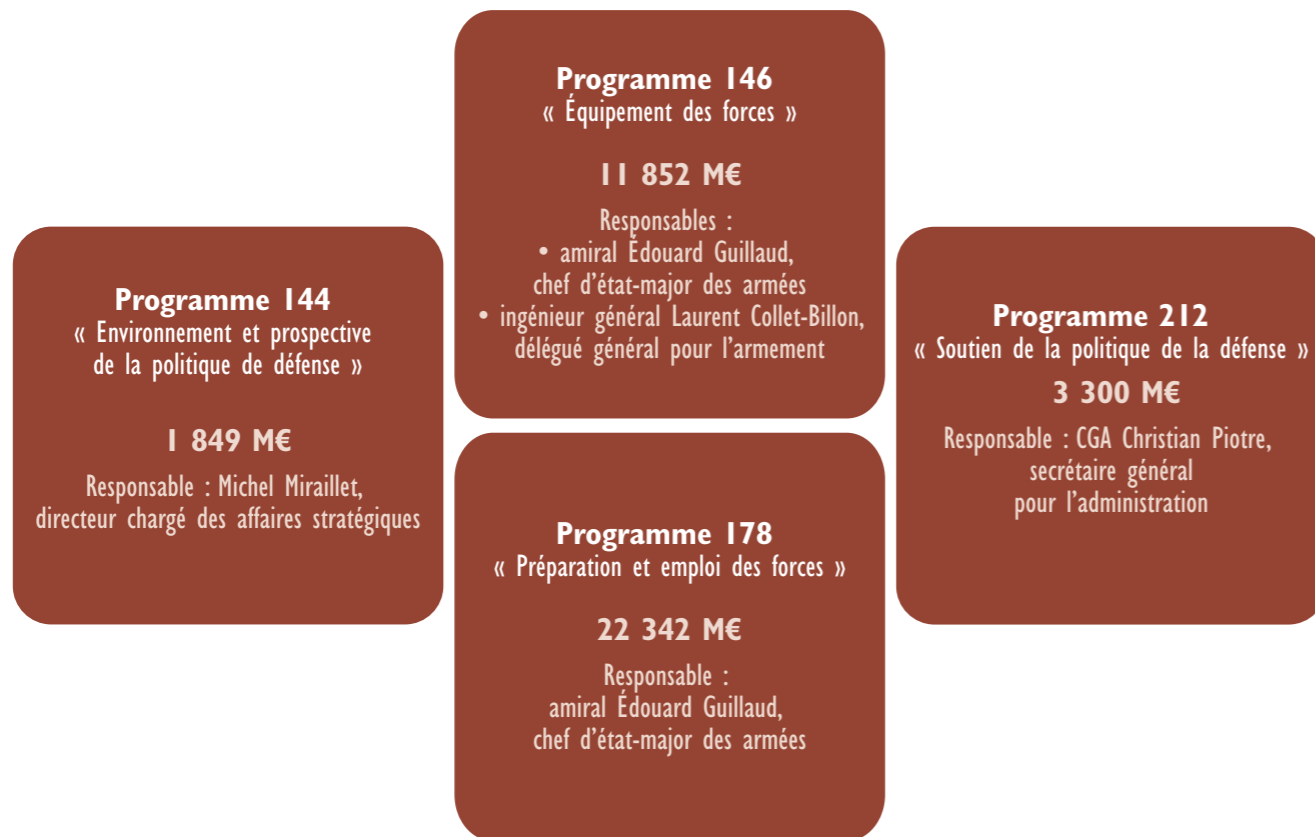
L'organisation du budget de l'État permet d'évaluer l'efficacité du service rendu aux Français. Elle repose sur la responsabilité des gestionnaires de programme qui doivent assurer, dès le premier euro, le meilleur emploi des ressources.

La mission « Défense » disposera de 40242 M€ en AE et de 39444 M€ en CP en comptant les crédits budgétaires et les recettes exceptionnelles liées aux cessions de fréquences et d'actifs immobiliers. Elle s'articule en quatre programmes :

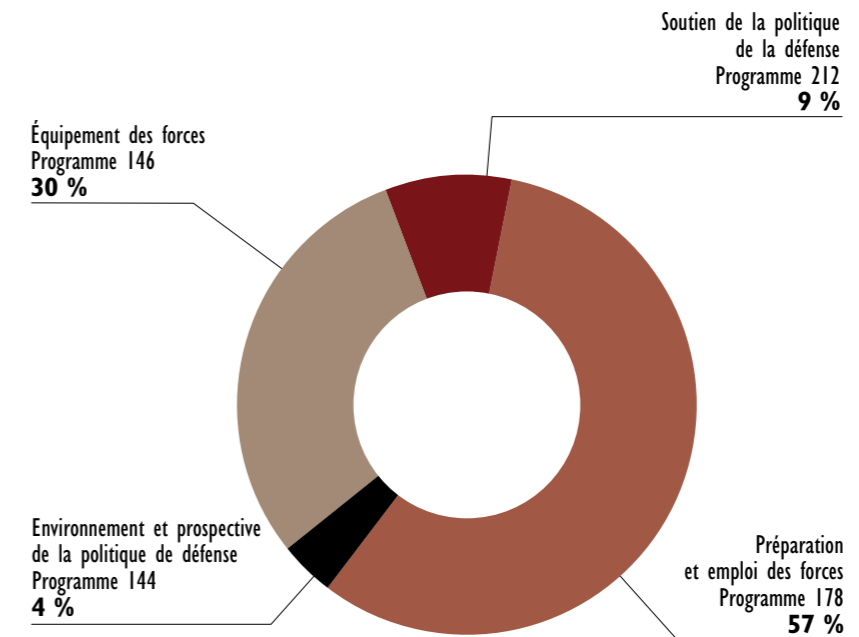
- programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » : 1 913 M€ d'AE et 1 849 M€ de CP,
- programme 146 « Équipement des forces » : 11 887 M€ d'AE et 11 852 M€ de CP,
- programme 178 « Préparation et emploi des forces » : 22 988 M€ d'AE et 22 342 M€ de CP,
- programme 212 « Soutien de la politique de la défense » : 3 453 M€ d'AE et 3 300 M€ de CP.

PLF 2012 en Crédits de paiement

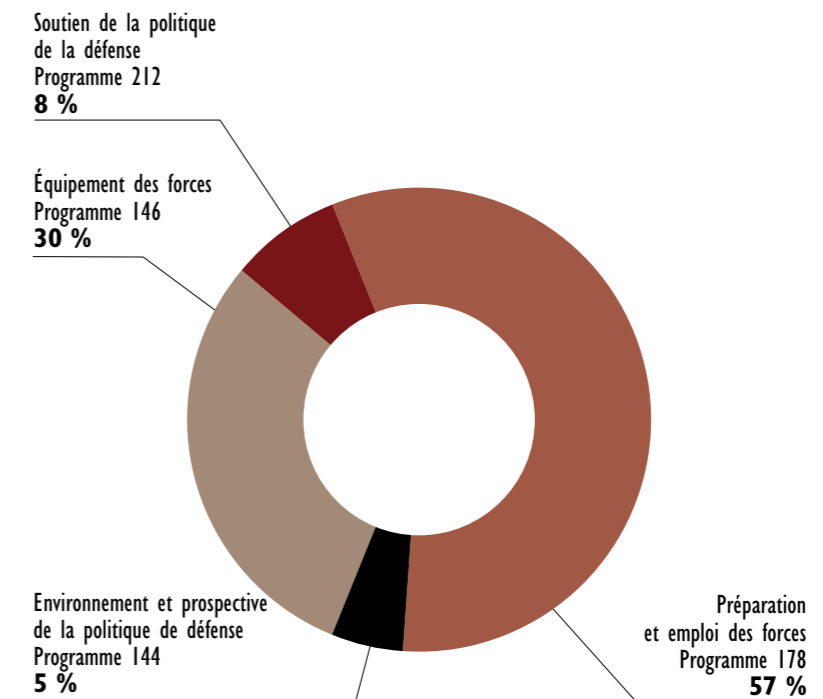
(crédits de la mission « Défense » et recettes exceptionnelles)



Répartition des Autorisations d'engagement de la mission « Défense » par programme



Répartition des Crédits de paiement de la mission « Défense » par programme



4. L'effort du ministère dans le domaine de l'environnement

Pour l'année 2012, l'effort financier du ministère de la Défense et des Anciens combattants en faveur de la protection de la nature et de l'environnement se monte à 154 M€, pour des mesures contribuant à la protection de l'eau, de l'air et des sols, à la sauvegarde de la biodiversité, à la protection des espaces naturels et à la prévention des risques.

Ces crédits seront mobilisés pour permettre aux armées de maîtriser l'impact de leurs activités sur l'environnement, qu'il s'agisse d'actions d'assainissement et d'épuration des eaux, de traitement des déchets industriels et toxiques ou de déchets médicaux, d'opérations de démantèlement de matériels aéronautiques, terrestres, navals, de la réhabilitation de sites imposant une dépollution ou encore d'opérations complexes de gestion de munitions, d'explosifs destinés à la destruction.

LE DÉMANTÈLEMENT DES MATÉRIELS

Environ 150 M€ sont prévus entre 2012 et 2017 pour financer le démantèlement des matériels des armées, hors armes et bâtiments à propulsion nucléaire. Les coques de navires retirés du service (de l'ordre de 90 000 tonnes d'ici 2014) mais aussi les munitions obsolètes (dont les armes à sous-munitions devant être éliminées d'ici 2018 suivant la convention d'Oslo) représentent environ les 2/3 de ces dépenses. Ces opérations de démantèlement comportent systématiquement une phase de recherche de substances dangereuses pour le personnel et l'environnement, suivie d'une dépollution qui en constitue l'essentiel du coût, duquel il faut ensuite soustraire le produit de la vente des matériaux.



CHAPITRE :

02

Des moyens pour assurer la sécurité
des Français et faire progresser la paix
et l'Europe de la défense

Des moyens pour assurer la sécurité des Français et faire progresser la paix et l'Europe de la défense

Les effets de la mondialisation et l'instabilité du monde ont conduit à la multiplication des situations de crise et à la diversification des types de menaces et de risques pesant sur la sécurité internationale et la paix. Face à cet environnement instable, le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, présenté par le président de la République le 17 juin 2008, a défini une nouvelle réponse globale, articulée en cinq fonctions stratégiques.

L'adaptation permanente de notre dispositif de défense au niveau de menace identifié ainsi que l'orientation de nos moyens de renseignement et de veille concourent à rendre notre pays plus apte à faire face à une crise, sur le territoire national comme à l'extérieur. L'implication de la France et l'engagement de nos forces sont restés élevés tout au long de l'année, avec près de 23 000 militaires (hors gendarmerie) déployés hors métropole à l'été 2011. L'engagement opérationnel important, dans des opérations relevant des Nations unies, de l'Union européenne et de l'OTAN, traduit le soutien de la France au renforcement de la stabilité et de la sécurité internationale.

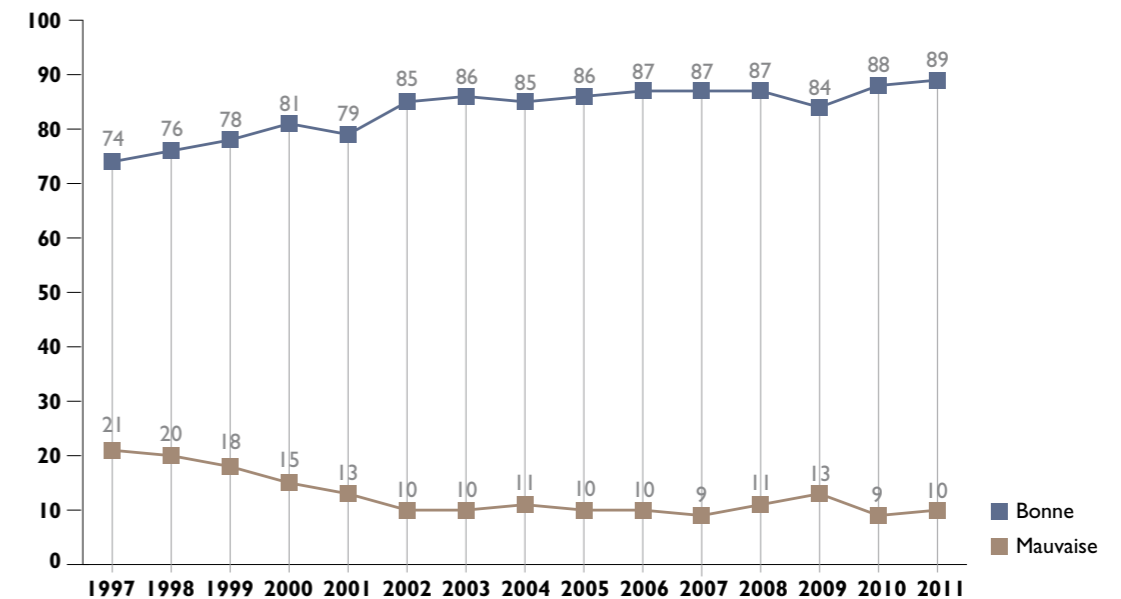
Les opérations et missions de la politique de sécurité et de défense commune se poursuivent, notamment pour lutter contre la piraterie, tandis que les institutions et les capacités européennes de gestion de crise continuent leur développement, dans un double but d'efficacité et de performance économique. Parallèlement, le retour de la France dans les structures de commandement de l'alliance Atlantique est presque intégralement concrétisé, jusque dans les fonctions de niveau stratégique.

Les forces armées françaises, sollicitées sur des missions et des théâtres d'opération nombreux, ont démontré leur grande réactivité et leur haut degré de professionnalisme. Engagés dans une phase de profonde transformation, les forces armées et l'ensemble du ministère de la Défense continuent de bénéficier d'une image très positive parmi nos concitoyens.

Baromètre 2011 « Les Français et la défense »*

Les armées restent très populaires dans l'opinion publique: 89 % des Français en ont une bonne opinion.

Dans l'ensemble, quelle opinion avez-vous des armées françaises ?
En avez-vous une bonne ou une mauvaise ?



* Juin 2011

I. Un niveau d'alerte permanent et une activité opérationnelle élevée

I.1 La dissuasion nucléaire

La dissuasion nucléaire reste une fonction essentielle de la stratégie de défense de la France. Elle est la garantie ultime de notre sécurité. Sa crédibilité opérationnelle repose sur la permanence des patrouilles de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et de la capacité d'action de la composante aéroportée, ainsi que sur la disponibilité des moyens de transmission utilisés pour acheminer les ordres aux forces nucléaires.

La composante océanique dispose depuis la fin 2010 d'un quatrième sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) de la classe « Le Triomphant », doté des nouveaux missiles balistiques M51. Les trois autres SNLE seront successivement adaptés au lancement des M51.

La composante aéroportée, réduite à deux escadrons suite à la décision du président de la République de 2008, met en œuvre exclusivement le missile air-sol moyenne portée amélioré (ASMP-A) à partir de Rafale et Mirage 2000-N depuis le printemps 2011. Ce missile peut aussi être mis en œuvre à partir des Rafale de l'aéronautique navale.

Ce dispositif garantit en permanence une capacité de frappe au moyen de la composante sous-marine et permet une montée en puissance réactive en fonction des circonstances et des plans fixés par le président de la République.

Mission opérationnelle réalisée en permanence depuis plus de 45 ans, la dissuasion nucléaire emploie aujourd'hui directement quelque 4000 hommes et femmes appartenant à la marine et à l'armée de l'air.

Les exigences d'excellence et de disponibilité qu'elle impose ont une influence déterminante sur la qualité globale de notre outil militaire et de l'industrie de défense.

À cet égard, le programme de simulation décidé en 1996, après l'arrêt définitif des essais nucléaires français, est un véritable défi national dont les bénéficiaires seront pour partie duaux. Ce programme place nos chercheurs et industriels concernés au tout premier rang mondial.

ACCORD FRANCO-BRITANNIQUE

La France et le Royaume-Uni ont signé le 2 novembre 2010 un traité établissant une coopération dans le domaine nucléaire militaire.

Dans ce cadre, les deux pays ont décidé de construire et d'exploiter conjointement des installations radiographiques et hydrodynamiques. Ces installations seront construites sur deux sites :

- l'installation radiographique et hydrodynamique EPURE sera édifée sur le site de la direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives de Valduc, en Côte-d'Or;
- le Centre de développement technologique sera bâti sur le site de l'Atomic Weapons Establishment (AWE) d'Aldermaston, au Royaume-Uni.

Ces infrastructures ont une vocation scientifique et technique. Leur conception, en particulier celle d'EPURE, garantit la pleine souveraineté des deux pays en matière de nucléaire militaire.

Ce traité du 2 novembre 2010 dans le domaine du nucléaire militaire, respectant le principe fondamental d'indépendance de la dissuasion nucléaire française et ne comportant que des éléments relatifs à la coopération scientifique et technique, n'aura aucun impact dans le domaine opérationnel. Il permettra, en revanche, aux deux pays de réaliser des économies significatives.

Sa ratification a été autorisée par le Parlement le 26 mai 2011 (loi n° 2011-589).

1.2 La Posture permanente de sûreté (PPS) et les missions intérieures

L'ensemble des dispositions prises pour mettre, quelle que soit la situation, le pays à l'abri d'une agression constitue la Posture permanente de sûreté (PPS). Intégrée dans les contrats opérationnels qui découlent du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, la PPS et la participation aux missions de service public mobilisent d'importants moyens des armées.

Ces efforts sont maintenus et renforcés dans le cadre des nouvelles orientations décrites dans le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* avec :

- la mise en place d'une capacité permettant de déployer 10000 hommes, dans des engagements terrestres à dominante sécurisation, sécurité civile ou soutien des services publics en cas de crise majeure;
- la prise en compte de l'évolution des menaces et des risques comme la protection contre les menaces NRBC, la protection des systèmes d'information sensibles, les menaces balistiques.

Les armées maintiennent donc au quotidien un dispositif de posture permanente dans les différents milieux.

LE DISPOSITIF VIGIPIRATE TERRESTRE

La lutte contre le danger que représente le risque d'attentat constitue une exigence majeure de la sécurité nationale. Dans ce cadre, les armées participent quotidiennement à la sécurité des Français en contribuant, sur le territoire national, à la mise en œuvre d'un ensemble de dispositions et de mesures qui sont complémentaires aux mesures habituelles de maintien de l'ordre. Ces mesures relèvent du plan VIGIPIRATE, plan gouvernemental de « vigilance, de prévention et de protection face aux menaces d'actions terroristes ». Hors renforcement de circonstance, cette mission implique, en moyenne et au quotidien, l'engagement de 750 militaires qui sont déployés sur les sites à forte concentration de population ou constituant une cible potentielle (gares, aéroports, sites touristiques, principales agglomérations, etc.).

LE RENFORCEMENT DE LA SÛRETÉ AÉRIENNE

Dans le cadre du renforcement de la Posture permanente de sûreté (PPS) aérienne, quatre sites d'alerte opérationnelle de défense aérienne, correspondant à huit avions d'armes, ont été armés au cours du premier semestre 2011 ; quatre sites de permanence opérationnelle d'hélicoptères Fennec « tireurs d'élite » sont par ailleurs en alerte, stationnés préférentiellement à Villacoublay, Orange, Bordeaux et Saint-Dizier. Des aéronefs supplémentaires (C-135 FR ravitailleur et E3F) sont également en alerte en complément de ces moyens. Le dispositif de détection est quant à lui renforcé par les radars de Serre-Haute en vallée du Rhône et de Cherbourg-Maupertus. De plus, les centrales nucléaires et des sites industriels pétrochimiques majeurs font l'objet d'une surveillance renforcée par les Centres de détection et de contrôle de l'armée de l'air.

Au total, l'armée de l'air engage en permanence 200 personnes en moyenne pour la mission de sûreté aérienne qui se traduit par la réalisation annuelle de 750 missions réelles de surveillance aérienne et d'interception pour assistance ou complément d'information.

LA SURVEILLANCE DES APPROCHES MARITIMES

Les préfets maritimes de la Méditerranée, de l'Atlantique et de la Manche – mer du Nord assument la responsabilité de la surveillance des approches maritimes et des ports dans le cadre de la Posture permanente de sauvegarde maritime (PPSM). Un dispositif alliant des moyens terrestres, aériens et navals permet d'atteindre cet objectif. Ils disposent pour cela de la veille continue de la chaîne sémaphorique (59 sémaphores répartis sur les 5 000 km de côtes métropolitaines), de la mise en œuvre d'aéronefs de l'aéronautique navale (les aéronefs d'autres administrations telles que les douanes contribuent également au dispositif par le partage de l'information), et de la veille à la mer de plusieurs bâtiments par façade auxquels il faut rajouter des vedettes de la gendarmerie maritime.

En complément des PPS, les armées, sur demande, sont engagées en renforcement des dispositifs de sécurité dans le cadre de missions planifiées (contribution à la sécurité des grands événements tels que les sommets internationaux) ou inopinées (catastrophes naturelles, technologiques ou écologiques).

La solidarité des armées à l'égard de la Nation s'exerce très logiquement dès lors qu'une catastrophe naturelle frappe notre territoire ou nos concitoyens. Ce fut le cas à l'occasion des tempêtes Klaus dans le Sud-Ouest début 2009 et Xynthia sur les côtes de Vendée en février 2010, ainsi que lors des inondations dans le Var à l'été 2010.

LA CONTRIBUTION DES ARMÉES AU RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DES GRANDS ÉVÉNEMENTS (G8 ET G20 EN 2011)

Réunissant 17 délégations étrangères, qui représentaient au total 3 800 personnes, et couvert par près de 4 000 journalistes, le sommet du G 8 qui s'est déroulé à Deauville, du 25 au 27 mai 2011, constituait un rendez-vous majeur pour notre pays.

Plus de 1 000 soldats, marins et aviateurs ont été déployés sur le terrain ou placés en alerte, du 9 au 31 mai 2011, concourant ainsi à la sécurisation de cet événement. Ils ont réalisé des missions de soutien, mais surtout des missions de protection, au travers du déploiement d'un dispositif impliquant des unités au sol (principalement en mission de surveillance de zone en appui de l'action des forces de l'ordre) et complété par des dispositifs particuliers de sûreté aérienne et maritime.

Très efficace, cette architecture opérationnelle est reconduite à l'occasion du G 20 qui se déroule à Cannes du 4 au 5 novembre 2011. Amenant les armées à agir dans les trois dimensions, elle s'inscrit dans le cadre d'un dialogue civilo-militaire avec le préfet de zone de défense et de sécurité chargé de coordonner la sécurité et les secours de tels événements.

I.3 Les forces de présence et de souveraineté

Les armées ont engagé une grande réorganisation du dispositif des forces prépositionnées. Elle s'inscrit dans le cadre des priorités stratégiques fixées par *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* ainsi que des principes de rationalisation liés à la Révision générale des politiques publiques (RGPP).

Les premières mesures initiées dès 2010 concernent les forces de souveraineté et seront majoritairement achevées en 2014.

LE MAINTIEN DE LA MISSION HARPIE DE LUTTE CONTRE L'ORPAILLAGE CLANDESTIN EN GUYANE

Les Forces armées en Guyane (FAG) sont engagées depuis 2008 dans la mission intérieure Harpie de lutte contre l'orpillage clandestin, en soutien des forces de gendarmerie et de police. Cette opération vise à porter un coup sévère à l'activité des orpailleurs illégaux qui génère une dégradation écologique importante en forêt et un faisceau d'activités criminelles associées dans le département (trafic de drogue, prostitution, immigration clandestine).

Environ 1 000 militaires des FAG participent à cette mission. 450 d'entre eux sont déployés en permanence sur les réseaux fluviaux pour neutraliser les flux logistiques des orpailleurs et en forêt pour démanteler les sites d'exploitation d'or illégaux.

De plus, le dispositif des forces de présence est également réorganisé avec la création en Afrique de deux bases opérationnelles (Gabon pour la façade occidentale et Djibouti pour la façade orientale) et de deux pôles opérationnels de coopération (en république de Côte-d'Ivoire et au Sénégal). Déployées dans le cadre des accords de coopération ou de défense entre la France et les pays hôtes, les forces de présence animent la coopération de défense bilatérale et régionale, et peuvent constituer des points d'appui majeurs en cas de crise dans leur zone.

Ainsi les Forces françaises du Cap-Vert se sont transformées dès l'été 2011 en Éléments Français au Sénégal pour former un pôle opérationnel de coopération. Un dispositif identique devrait également être mis en place en Côte-d'Ivoire en lieu et place de l'opération LICORNE.

Parallèlement, la montée en puissance des Forces françaises aux Émirats arabes unis (FFEAU) se poursuit en 2011.

2. Un engagement soutenu des forces en opération extérieure

Les opérations extérieures recouvrent des missions de maintien ou de rétablissement de la paix, de lutte contre le terrorisme, de protection des ressortissants français ou encore d'assistance aux populations touchées par des catastrophes humanitaires ou naturelles.

La France est actuellement engagée dans une vingtaine d'opérations extérieures menées à titre national ou sous l'égide de l'ONU, de l'UE ou de l'OTAN. Parmi celles-ci, elle contribue notamment à assurer la stabilité dans les Balkans (Kosovo) et au Liban, à soutenir la force des Nations unies (ONUCI) dans sa mission de paix en Côte-d'Ivoire, à la lutte contre la piraterie au large de la Somalie. Elle participe à la Force internationale d'assistance et de sécurité (FIAS) en Afghanistan et est l'un des piliers de l'opération UNIFIED PROTECTOR en Libye au travers du volet national HARMATTAN. À l'été 2011, environ 10 360 militaires de la défense étaient engagés en opération extérieure (OPEX).

Depuis la révision constitutionnelle, adoptée par le Congrès le 21 juillet 2008, les interventions des forces armées à l'étranger doivent faire l'objet d'une information du Parlement, et ce dernier doit approuver leur prolongation au-delà de quatre mois. En application de ce dispositif, le Parlement a autorisé le 12 juillet 2011 la prolongation de l'opération Harmattan en Libye lancée le 19 mars 2011.

LES MISSIONS DES TROUPES FRANÇAISES DANS LE CADRE DE LA FIAS : L'OPÉRATION PAMIR (AFGHANISTAN)

Depuis 2001, la France est engagée dans la Force internationale d'assistance et de sécurité (FIAS - sous commandement de l'OTAN depuis 2003) et l'opération ENDURING FREEDOM (OEF).

Environ 4 000 militaires français (hors gendarmerie) participent, en Asie centrale, aux opérations d'Afghanistan. Ils opèrent à partir du territoire afghan, du Tadjikistan et de l'océan Indien. Ils conduisent des missions terrestres et aéroterrestres qui visent à :

- sécuriser les zones placées sous notre responsabilité (province de Kapisa et district de Surobi, à l'est de Kaboul) pour permettre les opérations de développement, de reconstruction et le déploiement des services d'État et ainsi établir les conditions favorables au processus de transition ;
- soutenir la montée en puissance de l'armée nationale afghane pour lui permettre de reprendre les missions de sécurisation.

Le désengagement des troupes françaises doit commencer fin 2011, à hauteur d'un quart de notre contingent (1 000 hommes) avant la fin de l'année 2012. Il se poursuivra jusqu'en 2014 de manière progressive et en adéquation avec les engagements de la France.

L'ENGAGEMENT FRANÇAIS EN LIBYE : L'OPÉRATION HARMATTAN

La résolution 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies, faisant suite à la résolution 1970, élargit les sanctions à l'encontre de la Libye, sur l'initiative de la France et du Royaume-Uni, et ouvre la voie à l'engagement des moyens militaires pour protéger les populations. Elle décide de la mise en place d'une zone d'exclusion aérienne, autorise les États membres à prendre les mesures nécessaires pour protéger les populations civiles et renforce l'embargo sur les armes.

L'opération HARMATTAN, lancée le 19 mars 2011, constitue la participation française à l'engagement multinational, d'abord mené par la France puis en étroite coordination entre les différentes opérations nationales et sous l'égide de l'OTAN à partir du 31 mars 2011.

Le dispositif français comprend un engagement combiné de moyens aériens, navals et aéro-terrestres.

Une trentaine d'avions conduisent des missions de supériorité aérienne, de frappes au sol, de surveillance et de soutien à partir des bases de La Sude (Crête), Sigonella (Sicile), Istres, d'Avord et, jusqu'à mi-août, du porte-avions accompagné de ses bâtiments d'escorte.

En complément, une vingtaine d'hélicoptères du groupement aéromobile de l'aviation légère de l'armée de terre capables de frappes air-sol opèrent à partir d'un Bâtiment de projection et de commandement (BPC).

À la suite du désengagement du porte-avions, le BPC, accompagné de ses bâtiments d'escorte, d'un sous-marin et d'un bâtiment ravitailleur constitue l'élément majeur du dispositif maritime.

Un navire de combat français participe également aux actions offensives effectuées en surface au large de la Libye et au respect de l'embargo maritime dans le cadre de l'opération UNIFIED PROTECTOR de l'OTAN.

Hors opération HARMATTAN, la prévision des surcoûts des OPEX pour 2011 s'élève actuellement à 878 M€. À activité constante, on constate une stabilisation des surcoûts par rapport aux années antérieures (870 M€ en 2009 et 860 M€ en 2010).

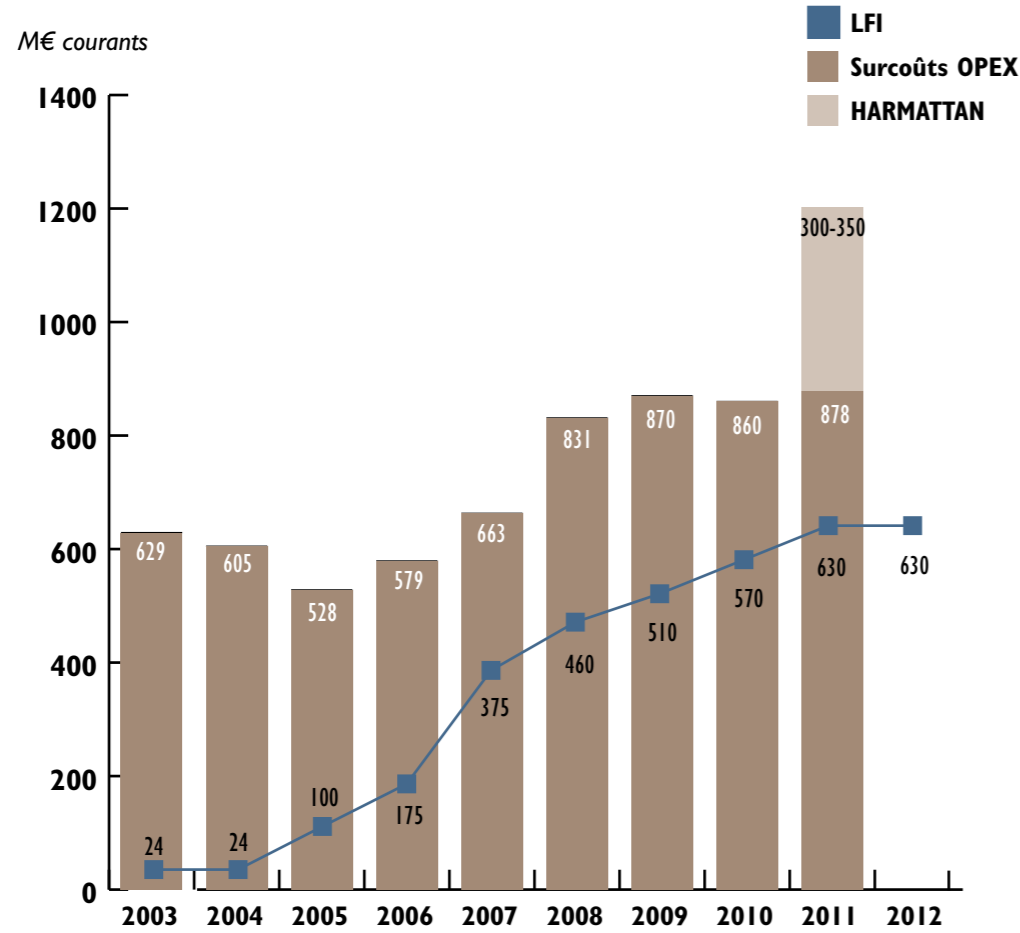
En effet, l'augmentation des dépenses liées aux opérations en Afghanistan atténue la réduction des dépenses observée sur l'ensemble des autres théâtres d'opération, dont les surcoûts présentent tous une diminution par rapport à 2010. L'évolution des dépenses pour le théâtre afghan traduit les efforts consacrés à la sauvegarde des forces déployées (mise en place d'équipements adaptés aux conditions d'engagement, protection accrue des zones de déploiement, etc.).

Le surcoût de l'opération HARMATTAN est évalué entre 300 et 350 M€ au 30 septembre 2011. Le surcoût définitif dépendra en particulier de la durée et de la nature de l'intervention française.

Le niveau de la provision budgétaire prévue pour financer les OPEX a atteint, en 2011, 630 M€, en croissance de 60 M€ par rapport à 2010 conformément à la LPM 2009-2014. Avec 630 M€ en 2012, la provision inscrite en loi de finances initiale sera identique à celle de 2011.

En 2012 comme en 2011 et conformément à la LPM, le financement résiduel des surcoûts OPEX ne pèsera pas sur les crédits d'équipement de la défense, mais devrait bénéficier d'un abondement interministériel.

Les surcoûts des opérations extérieures



3. Le développement de la défense européenne en application du traité de Lisbonne

Le traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, élargit les capacités d'action de l'Union européenne en matière de politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

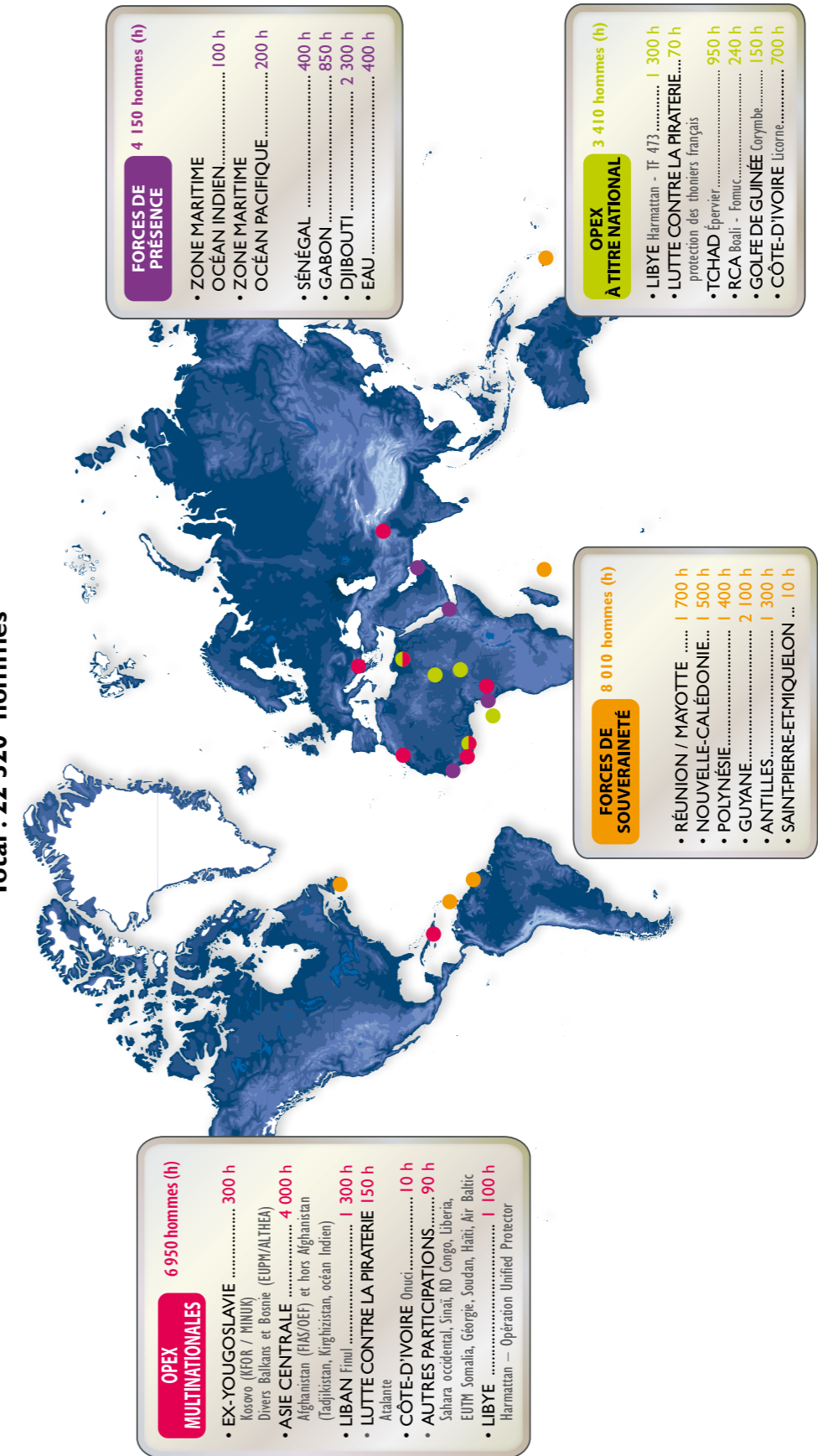
Prévu par le traité, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), dont la mise sur pied a débuté le 1^{er} décembre 2010, doit permettre de concrétiser l'ambition portée par les Européens d'une approche plus globale et plus cohérente de l'action extérieure de l'Union. Sous l'autorité du Haut Représentant, le SEAE regroupe l'ensemble des moyens (civils et militaires) de gestion de crise de l'Union.

Au cours de ces dernières années, le développement de la PSDC aura continué à bénéficier de la forte impulsion donnée par la Présidence française de l'Union européenne (PFUE) de 2008 qui s'est

Forces françaises déployées hors du territoire métropolitain*

(au 1^{er} août 2011)

Total : 22 520 hommes



* Personnel militaire uniquement

Sources : EMA-CFCO

notamment traduite par le lancement de nombreux projets. Ces derniers ont déjà permis d'obtenir des avancées concrètes et significatives dans les domaines opérationnel et capacitaire.

L'UE est actuellement engagée dans trois opérations militaires :

- ATALANTE, au large de la Corne de l'Afrique, demeure l'opération de référence, au centre des efforts de la communauté internationale dans la lutte contre la piraterie. Dans le cadre d'une approche globale, l'Union européenne planifie également des actions de soutien au renforcement des capacités maritimes des États de la région, y compris une capacité de contrôle du littoral somalien.
- À terre, la mission d'entraînement EUTM SOMALIE, lancée en mai 2010 sous présidence espagnole de l'UE, est prolongée jusqu'à la fin 2012. Conduite sur le territoire ougandais, en complément d'initiatives semblables déjà entreprises par l'Ouganda, elle vise à soutenir le gouvernement fédéral de transition somalien en renforçant ses capacités militaires.
- En Bosnie-Herzégovine, les tâches militaires fixées à l'opération ALTHEA ont été menées à leur terme et la France encourage ses partenaires à se concentrer sur le volet de formation et de conseil.

Neuf missions civiles lancées dans le cadre de la PSDC sont en cours, notamment :

- EUJUST LEX en Irak et EUPOL en Afghanistan, qui permettent à l'UE de contribuer au renforcement de l'état de droit sur deux théâtres d'opération particulièrement exigeants ;
- EUMM (EU MONITORING MISSION) en Géorgie, lancée en un temps record au cours de la présidence française de 2008, qui est une mission civile de contrôle, en appui de la gestion politique de la crise géorgienne ;
- EULEX au Kosovo, plus importante mission PSDC en termes d'effectifs (2 800), qui contribue à l'établissement de l'état de droit.

EUTM SOMALIE

La stabilisation de la Somalie constitue un objectif important pour la sécurité et le développement de la corne de l'Afrique. L'Union européenne, déjà fortement engagée sur les conséquences de la situation en Somalie en termes de piraterie, poursuit une action multiforme.

Depuis mai 2010, EUTM Somalie a déjà contribué à former et à entraîner en Ouganda près de 2 000 soldats conjointement par les forces armées ougandaises et l'Union européenne. L'engagement à Mogadiscio des premières recrues aux côtés de la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a démontré le bien-fondé et l'efficacité de cette mission.

Contribution majeure à l'effort de la communauté internationale en soutien au Gouvernement fédéral de transition somalien, EUTM constitue la réponse la plus directe et la plus visible des Européens à la crise somalienne. Première coopération opérationnelle entre l'UE et l'Union africaine, EUTM est un vecteur de légitimation de l'action de l'Union européenne dans la région.

Le 28 juillet 2011, le Conseil de l'Union européenne a décidé de prolonger d'un an cette mission en basculant l'effort sur la formation des cadres et le transfert de savoir-faire à l'armée somalienne.

Dans le domaine capacitaire, les progrès les plus notables ont porté sur la création du Commandement européen du transport aérien (European Air Transport Command – EATC), le renforcement de l'Agence européenne de défense (AED) et les initiatives de mutualisation et de partage.

L'EATC a été inauguré le 1^{er} septembre 2010 à Eindhoven (Pays-Bas), et dispose d'une première capacité opérationnelle depuis le 31 décembre 2010. Ce commandement multinational unique permet à l'Allemagne, à la Belgique, à la France et aux Pays-Bas de mutualiser leurs capacités de transport aérien militaire et de ravitaillement en vol. Depuis sa création, sa pertinence a pu être vérifiée, en particulier en situation de crise (Côte-d'Ivoire, Libye).

L'AED renforce progressivement son rôle moteur dans le domaine des capacités européennes et de la Base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE). La nouvelle directrice exécutive, M^{me} Claude-France Arnould, entend stimuler la discussion au niveau stratégique, positionner l'Agence comme le représentant des intérêts de la défense auprès de la Commission (projet ciel unique européen, spectre radiofréquences, recherche et marchés publics de défense) et servir d'interface avec l'OTAN pour des projets conjoints (hélicoptères, lutte contre les *Improvised Explosive Devices* [IED]).

Deux projets arrivés récemment à maturité illustrent la plus-value de l'AED :

- un démonstrateur de laboratoire d'analyse d'engins explosifs improvisés (TEL (D)¹). Financé par l'AED (1 M€), il a été déployé en Afghanistan au sein de la FIAS par la France (nation cadre), l'Autriche, l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, la Roumanie et la Suède. Il représente une capacité rare et précieuse en Afghanistan ;
- l'interconnexion des systèmes de surveillance maritimes de la France, de la Finlande, de la Suède, du Royaume-Uni, de l'Espagne et de l'Italie (projet MARSUR). Ce projet permet, à bas coût, de disposer d'une vision plus globale de l'activité en mer et des menaces associées.

À Gand, en septembre 2010, dans un contexte financier contraint, les ministres de la Défense de l'Union européenne ont convenu d'approfondir les options de mutualisation et de partage des capacités militaires des États membres. L'initiative *Pooling & Sharing* structure aujourd'hui la réflexion capacitaire européenne. Plus de 300 projets d'ambition variable ont été proposés à la coopération par les États membres. Ces projets restent à consolider, notamment au sein de l'AED.

¹ - Theatre Exploitation Laboratory (Demonstrator).

4. La participation pleine et entière de la France à l'OTAN

Le processus de rénovation de la relation de la France avec l'OTAN, lancé dès août 2007 par le président de la République, s'est conclu par la décision d'une participation pleine et entière aux structures de l'Alliance, qui a constitué l'un des points forts du sommet de Strasbourg-Kehl en avril 2009.

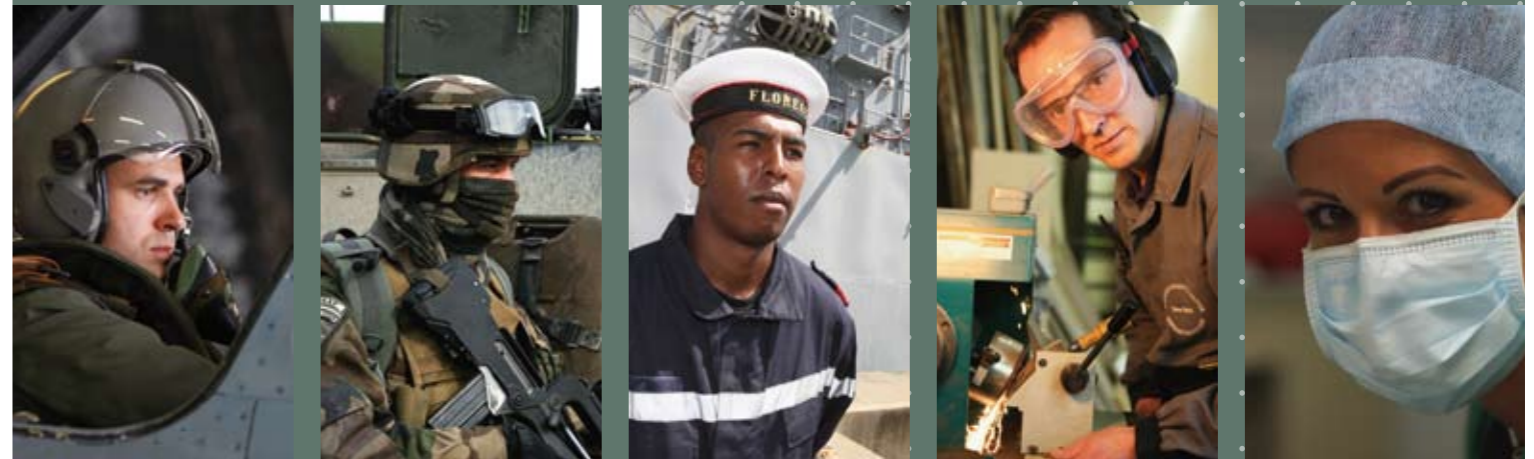
Cette participation s'inscrit strictement dans le cadre des orientations du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, en respectant les trois principes qui y sont énoncés, à savoir la complète indépendance des forces nucléaires, la préservation de la liberté d'appréciation des autorités françaises et de leur liberté de décision d'engagement des forces françaises.

La France dispose désormais de plusieurs postes d'officiers généraux dont celui de Supreme Allied Commander Transformation (SACT), l'un des deux commandants stratégiques de l'Alliance. Aujourd'hui, 900 militaires français travaillent au sein de l'OTAN – dont 700 dans la structure de commandement militaire.

La présence de la France dans l'ensemble des structures de l'OTAN est conforme à sa participation financière (4^e contributeur), aux effectifs engagés en opération et à son engagement dans le cadre de la Force de réaction rapide de l'OTAN (NRF) dont elle est l'un des trois principaux acteurs, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

La participation pleine et entière de la France dans l'OTAN a notamment permis :

- d'obtenir, lors du Sommet de Lisbonne fin 2010, des mesures de renforcement de la gouvernance financière, de rationalisation des agences de l'OTAN et de mise en place d'une structure de commandement militaire réduite mais plus apte à répondre aux défis du contexte stratégique actuel ;
- de jouer un rôle majeur dans la planification et la conduite de l'opération UNIFIED PROTECTOR que l'OTAN mène à la suite de la crise en Libye.



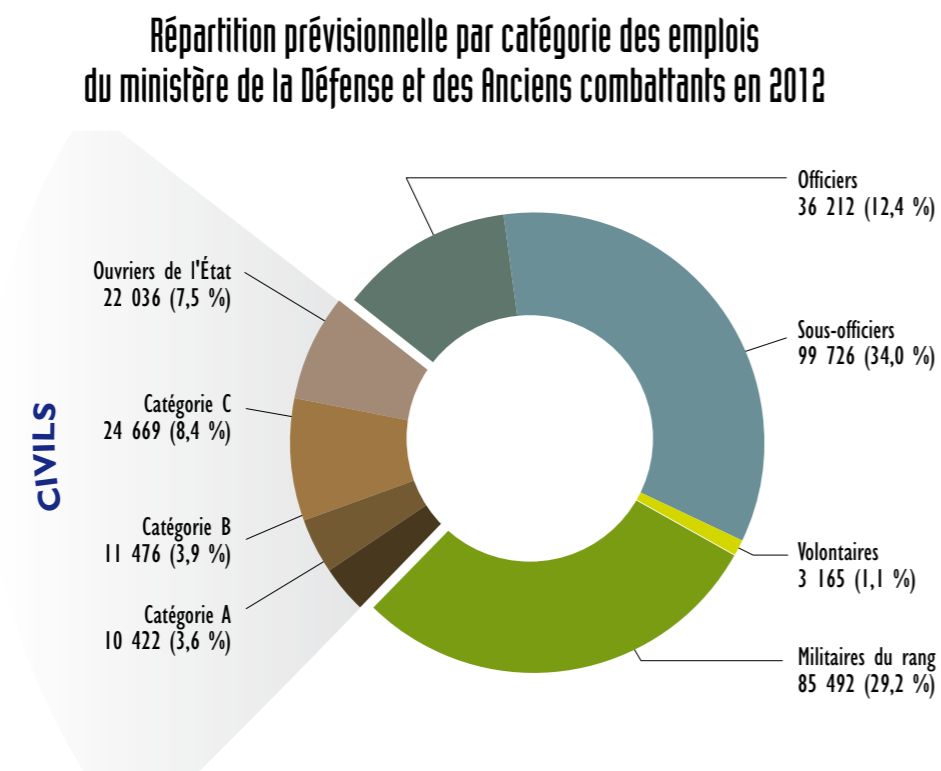
CHAPITRE :

03

Les femmes et les hommes
au cœur de la défense

Les femmes et les hommes au cœur de la défense

Le plafond ministériel d'emplois autorisé (PMEA) du ministère de la Défense et des Anciens combattants s'élève en 2012 à 293 198 personnes Équivalents temps plein travaillés (ETPT), soit 224 595 militaires et 68 603 civils.



I. Le ministère de la Défense, grand employeur de l'État

Le ministère de la Défense et des Anciens combattants demeurera en 2012 l'un des premiers recruteurs de l'État avec une prévision de l'ordre de 22 000 recrutements (environ 21 000 militaires et 1 200 civils). Il sera procédé dans le même temps à 7 462 suppressions nettes d'emplois (ETP), principalement dans le domaine du soutien, compte tenu des 154 emplois créés au titre du renforcement de la fonction « connaissance et anticipation », dans la continuité des créations intervenues depuis trois ans.

Dans ce contexte, le ministère veillera à conserver un équilibre entre les départs, favorisés par les dispositifs de reconversion, et les recrutements, stabilisés à un niveau adapté. Cet équilibre est tout particulièrement recherché en ce qui concerne le personnel militaire. Le métier des armes requérant une aptitude physique de haut niveau, il convient en effet, par le pilotage des flux d'effectifs, de maintenir une moyenne d'âge compatible avec la disponibilité opérationnelle attendue.

Les économies de masse salariale résultant des suppressions d'emplois financeront notamment la mise en œuvre de mesures catégorielles en faveur du personnel, conformément aux engagements du président de la République.

I.1 Des mesures d'amélioration de la condition du personnel et de reconnaissance des mérites professionnels, dans le cadre d'une politique de ressources humaines dynamique

Les mesures retenues pour 2012 en faveur du personnel militaire et civil du ministère de la Défense permettront, dans le prolongement des efforts engagés depuis 2002, de poursuivre les plans de rénovation indiciaire et indemnitaire, ainsi que d'adapter les rémunérations aux spécificités des métiers et aux enjeux d'une gestion performante des ressources humaines.

La dotation de 90 M€ (hors plan d'accompagnement des restructurations et hors mesures générales applicables à l'ensemble de la fonction publique) prévue à cet effet vise à concilier les engagements pluriannuels pris notamment dans le cadre de la LPM et les objectifs réaffirmés de maîtrise de la masse salariale du ministère.

Préserver et revaloriser la condition militaire avec des outils adaptés aux réformes et aux besoins des métiers spécifiques (66 M€)

L'année 2012 constituera, pour le personnel militaire, la première annuité de la transposition de la réforme de la grille indiciaire de la catégorie B aux sous-officiers des armées. Elle consiste en la création de nouveaux échelons de rémunération pour la plupart des grades de sous-officiers, ainsi que la revalorisation des indices afférents

UN NOUVEL ESPACE STATUTAIRE POUR LES SOUS-OFFICIERS

Le gouvernement a décidé d'étendre aux sous-officiers, en l'aménageant, le nouvel espace statutaire (NES) portant revalorisation de la rémunération indiciaire des agents de catégorie B de la fonction publique.

Dans cette perspective, un projet de grille a été mis au point, dont la mise en œuvre s'étalera du 1^{er} janvier 2012 au 1^{er} janvier 2015. Le projet de loi de finances pour 2012 consacre 12 M€ à la première annuité de ce plan.

De plus, afin de mieux prendre en compte les sujétions propres à l'état et à l'engagement militaires mais aussi de poursuivre la dynamisation de certains parcours professionnels, plusieurs mesures sont prévues.

Au premier rang d'entre elles, l'effort de fidélisation des jeunes engagés sera prolongé en 2012 (12 M€), en revalorisant le dispositif de primes versées lors d'un réengagement après cinq ans de service. Il s'agit de réduire le volume des départs anticipés que les armées peuvent constater chez les militaires du rang.

Sera également poursuivie la réforme de l'indemnité de résidence à l'étranger engagée en 2011, dans le contexte de participation pleine et entière de la France à l'OTAN. Cette refonte de la rémunération à l'étranger, qui représente un effort de 12 M€, constitue l'un des leviers de la montée en puissance de la politique d'accompagnement des affectations dans l'Alliance atlantique, car elle permet d'indemniser à un juste niveau les militaires concernés, qui sont soumis à de fortes contraintes personnelles ou familiales.

Par ailleurs, le PLF 2012 permettra d'engager la refondation du système indemnitaire des militaires et d'accompagner la constitution progressive du corps des ingénieurs militaires d'infrastructure.

Le financement de la deuxième annuité de la revalorisation de l'encadrement supérieur et de l'Indemnité proportionnelle de reconversion (IPR), mise en œuvre en cours d'année 2011 en faveur de certains militaires sous-officiers et militaires du rang, est également prévu.

**L'INDEMNITÉ PROPORTIONNELLE DE RECONVERSION POUR CONCILIER
ÉQUITABLEMENT RÉFORME DES RETRAITES ET AIDE À LA RECONVERSION
DES MILITAIRES NON OFFICIERS**

Comme le souligne le *Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale*, une armée professionnelle moderne, appelée à mener de nombreuses opérations extérieures, doit disposer d'effectifs jeunes. Cet impératif nécessite des flux importants et permanents de départs bien avant la limite d'âge ou de durée des services.

Or la réforme des retraites a repoussé de deux ans les différentes durées de service prises en compte pour la liquidation par anticipation d'une pension pour les militaires. S'agissant plus particulièrement des militaires du rang et des sous-officiers subalternes, davantage de départs interviendront désormais dans des créneaux d'âge qui ne permettront plus d'obtenir une pension dans des conditions qui, auparavant, facilitaient l'accès à une seconde carrière professionnelle.

Aussi, pour ne pas compromettre ce dispositif, qui est au cœur de la gestion de flux des ressources humaines militaires, il était indispensable de créer un nouvel outil : l'IPR.

Versée aux militaires sous-officiers et militaires du rang dont le contrat n'aura pas été renouvelé par l'administration, l'IPR se compose de deux volets, tenant compte à la fois des nécessités de la reconversion et du souci de compenser la perte d'un droit :

- une indemnité majorée égale à un mois et demi de solde par année de service (32 000 à 43 000 €) pour le militaire dont le droit à liquidation de la pension sera différé de 15 ans à 17 ans de service pour les pensions à jouissance immédiate et à l'âge de 52 ans pour les pensions à jouissance différée ;
- une indemnité différentielle (jusqu'à 19 000 €) variant selon la durée de service et le grade détenu, pour celui qui partira avec une pension moins élevée.

Enfin, pour conserver, au sein du ministère, les compétences rares nécessaires à la politique de défense et de sécurité, notamment dans des métiers particulièrement dangereux, une enveloppe de 4 M€ est prévue pour le financement de primes répondant à ces besoins spécifiques (scaphandriers, démineurs, spécialistes montage...).

Renouveler l'effort en faveur du personnel civil (24 M€)

Le plan catégoriel prévu dans le projet de loi de finances pour 2012 concrétisera la reconnaissance professionnelle du personnel civil. Il financera des mesures d'ordre statutaire ou de requalification d'emplois (pour plus de 7 M€) ainsi que la poursuite de la politique indemnitaire engagée (pour près de 17 M€).

Au titre des mesures statutaires, avec un total de près de 3,5 M€, la réforme de la grille indiciaire de la catégorie B de la filière technique sera poursuivie, en même temps que sera engagée celle des filières sociale et paramédicale.

Grâce à une dotation du même ordre, des mesures de requalification permettront à des adjoints administratifs, à des secrétaires administratifs et à des techniciens supérieurs d'études et de fabrication d'être promus dans leurs catégories supérieures respectives (secrétaires administratifs, attachés d'administration et Ingénieurs d'études et de fabrication [IEF]).

S'agissant de la politique indemnitaire, les différents régimes existants, selon les filières, continueront d'être harmonisés. La réduction des écarts constatés entre administration centrale et services déconcentrés sera poursuivie, dans un double souci de garantir l'équité entre les agents et de faciliter leur mobilité géographique ou fonctionnelle.

Le dispositif de prise en compte des résultats dans la rémunération, sous forme de Prime de fonctions et de résultats (PFR), sera étendu, profitant plus particulièrement cette année au corps des IEF.

Par ailleurs, seront revalorisées les rémunérations des assistantes sociales et des ingénieurs et techniciens du cadre technico-commercial, ainsi que les enveloppes indemnitaires des agents, notamment de catégorie C, qui ne sont pas encore éligibles à la PFR.

1.2. La formation et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, outils majeurs de la politique des ressources humaines

Au sein du ministère de la Défense et des Anciens combattants, la formation est organisée distinctement pour les deux populations civile et militaire.

Pour les militaires, elle répond strictement aux besoins opérationnels et à l'évolution des carrières. Les ambitions stratégiques de la France sont décrites dans le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*. De cette stratégie découlent des hypothèses de crises traduites en contrats opérationnels.

L'effort consenti pour la formation des militaires en 2012, tant sur le plan humain qu'en termes de coûts, constituera encore un investissement majeur, avec la préparation opérationnelle et l'entraînement, indispensables pour permettre à la France de tenir son rang sur la scène internationale. Quatre millions de journées de formation seront dispensées en 2012.

Les crédits consacrés à la formation du personnel civil couvrent l'ensemble du champ de la formation, en prenant en compte les mesures définies par la loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 et ses textes d'application. La dotation en 2012 permettra de réaliser environ 159 000 journées de formation (y compris les formations liées aux restructurations et aux réorientations professionnelles). Deux millions d'euros permettront de répondre en 2012 aux besoins de formation induits par les restructurations.

Par ailleurs, le réseau ministériel des 17 conseillers carrière mis en place au sein des centres ministériels de gestion poursuivra son action. Les entretiens avec un conseiller carrière ont pour objectif d'accompagner les agents dans leur projet de carrière, de mobilité ou de développement de leurs compétences.

À côté de ce suivi personnalisé, d'autres axes visant à assurer la cohérence des carrières seront développés, dont la cartographie des besoins et des compétences, la construction de parcours professionnels transverses, la constitution de viviers, la mise en place de dispositifs organisant la mobilité du personnel de catégorie A ou l'organisation de forums internes pour l'emploi.

1.3. Un ajustement du dispositif de la réserve aux besoins de sécurité et au contexte budgétaire

La LPM pour 2009-2014 fixe comme objectif, à terme, la constitution d'un socle de réservistes moins nombreux mais plus spécialisés, mieux formés et entraînés, gérés selon les mêmes principes et par les mêmes structures que le personnel d'active.

En 2012, la réserve opérationnelle sera constituée de 38 000 réservistes effectuant en moyenne 20 jours d'activité par an. Les armées vont poursuivre l'effort de recrutement en direction des volontaires directement issus du monde civil, tout en veillant à assurer la fidélisation des réservistes opérationnels.

2. Une politique sociale au service du personnel**2.1. Un accompagnement des restructurations à la hauteur de l'ampleur de la réforme**

Au titre du Plan d'accompagnement des restructurations (PAR), l'ensemble des mesures adoptées en faveur du personnel s'élèvera à 241 M€, dotation permettant de renouveler en 2012 l'effort accompli en 2011 (+ 1,2 %). Dans ce contexte, l'accent sera plus particulièrement mis sur la reconversion des militaires et l'accompagnement de la mobilité du personnel civil.

En effet, la période 2009-2014 est marquée par d'importantes restructurations affectant le personnel civil comme le personnel militaire. La réussite de cette démarche de réorganisation et de réduction des effectifs requiert l'efficacité des outils mis en œuvre pour assurer et accompagner ces opérations.

S'agissant du personnel militaire, le PAR s'élève à 115 M€, dont 108 M€ seront consacrés à l'aide financière au départ – pécules modulables d'incitation à une seconde carrière professionnelle, Indemnité spécifique de préparation de la reconversion (ISPR). Par ailleurs, 7 M€ sont prévus au titre de l'accompagnement de la mobilité géographique.

En ce qui concerne le personnel civil, les mesures d'incitation au départ et les aides à la mobilité prévues en 2012, s'élevant respectivement à plus de 54 M€ et à 32 M€ hors cotisations sociales, s'inscrivent pour partie dans un cadre réglementaire interministériel : indemnité de départ volontaire des fonctionnaires, prime de restructuration de service, allocation d'aide à la mobilité du conjoint et indemnité temporaire de mobilité.

Pour une autre partie, elles sont propres au ministère de la Défense : complément spécifique de restructuration au profit des fonctionnaires et des agents non titulaires en CDI, complément exceptionnel de restructuration ou indemnité de départ volontaire en faveur des ouvriers de l'État, modulable afin d'inciter au départ les agents en milieu de carrière et accompagnée le cas échéant d'une aide à la création d'entreprise.

Par ailleurs, le budget 2012, qui poursuit l'effort d'accompagnement social, de formation et de reconversion, atteindra 9,5 M€, dont près de 4 M€ de prestations ministérielles d'action sociale et près de 6 M€ pour les prestations d'accompagnement du personnel civil et militaire (formation, session d'orientation et dispositif de reclassement en entreprise...). Le personnel (civil et militaire) issu de sites restructurés qui souhaitera se reconvertir dans le secteur privé bénéficiera des services de prestataires qualifiés.

2.2 Une action sociale qui s'adapte à de nouveaux besoins

La politique d'action sociale mise en œuvre par le ministère de la Défense, en complétant les dispositifs gouvernementaux de droit commun, vise à prendre en compte les obligations professionnelles spécifiques de ses agents, en particulier pour ceux déployés en opération extérieure (mobilité, disponibilité, durée réduite des carrières militaires, stationnement dans des garnisons isolées) par des mesures de soutien et de cohésion sociale.

Le budget de l'action sociale sera doté de 106 M€ (titre 2 et titre 3), ce qui permet une progression des prestations de +2,1 % par ressortissant par rapport à 2011.

Sont plus particulièrement prévues en 2012 des mesures nouvelles en matière de protection sociale complémentaire du personnel militaire (+2 M€), de soutien psychologique aux familles de militaires stationnés en opération extérieure en Afghanistan (+1 M€) et de prévention des risques psychosociaux au bénéfice de la population ressortissante du ministère dans le cadre de l'accompagnement du plan général de transformation (+2,4 M€).

En outre, l'accueil de la petite enfance reste un axe prioritaire du programme de fidélisation du personnel et d'accompagnement de la mobilité. Il se traduit dans le PLF 2012 par une mesure nouvelle de +2 M€ poursuivant ainsi l'objectif de doter, sur la période 2010-2014, chaque base de défense d'au moins une crèche.

Enfin, le renforcement du dispositif du Chèque emploi service universel (CESU) a été rendu nécessaire en raison de l'augmentation des départs en opération extérieure. Il est destiné principalement à apporter un soutien au conjoint de militaire projeté en opération extérieure, par une hausse de 11 % de sa dotation en 2012, pour atteindre 2 M€.

MILITAIRES BLESSÉS OU TUÉS EN OPEX: LE DEVOIR DE SOUTIEN

Les militaires participant à des OPEX bénéficient d'une couverture majorée des risques, et principalement de la présomption d'imputabilité au service des blessures reçues qui leur garantit l'attribution d'une Pension militaire d'invalidité (PMI), et des prestations qui en découlent (gratuité des soins médicaux et des appareillages).

Un soutien psychologique est par ailleurs apporté au militaire, soit par des visites systématiques, soit par l'intervention de médecins spécialistes.

Le militaire blessé reçoit aussi la carte du combattant et peut se constituer une rente mutualiste majorée par l'État ouvrant droit à des avantages fiscaux. Il devient ressortissant de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) et bénéficie de ses aides sociales.

Pour sa reconversion, le dispositif des emplois réservés dans le secteur public lui est ouvert. Une dizaine de militaires en bénéficie chaque année.

En cas de décès, en complément des dispositifs de droit commun (capital décès, pension de réversion), le conjoint bénéficie de mesures particulières prévues par le statut général des militaires. Il reçoit d'abord, pendant 3 mois, une délégation de solde équivalente à la rémunération perçue par le militaire en OPEX, et bénéficie ensuite pendant trois ans du maintien d'une partie de la solde du défunt. Le conjoint comme ses enfants perçoivent en outre des allocations de l'un des deux fonds de prévoyance. Les enfants sont placés sous le statut protecteur de pupille de la Nation. L'accès aux emplois réservés dans l'administration est ouvert au conjoint, sans condition d'âge ni de délai. Une quinzaine d'agents sont chaque année recrutés par le ministère *via* ce dispositif. Enfin, le conjoint survivant peut, dans les trois années suivant le décès du militaire, avoir accès au dispositif d'accompagnement vers l'emploi des conjoints.

Au-delà des aides matérielles et financières, l'action sociale du ministère assure au militaire et à sa famille un accompagnement moral, mais aussi dans la réorganisation pratique de la vie quotidienne, en fournissant des orientations et des conseils spécifiques, en participant à la constitution des dossiers administratifs liés aux ouvertures de droits. En faveur du conjoint survivant en recherche d'emploi, l'action sociale peut, en outre, prendre en charge tout ou partie des frais de stage d'adaptation, de reconversion ou de formation.



CHAPITRE :

04

Des équipements au service des missions

Des équipements au service des missions

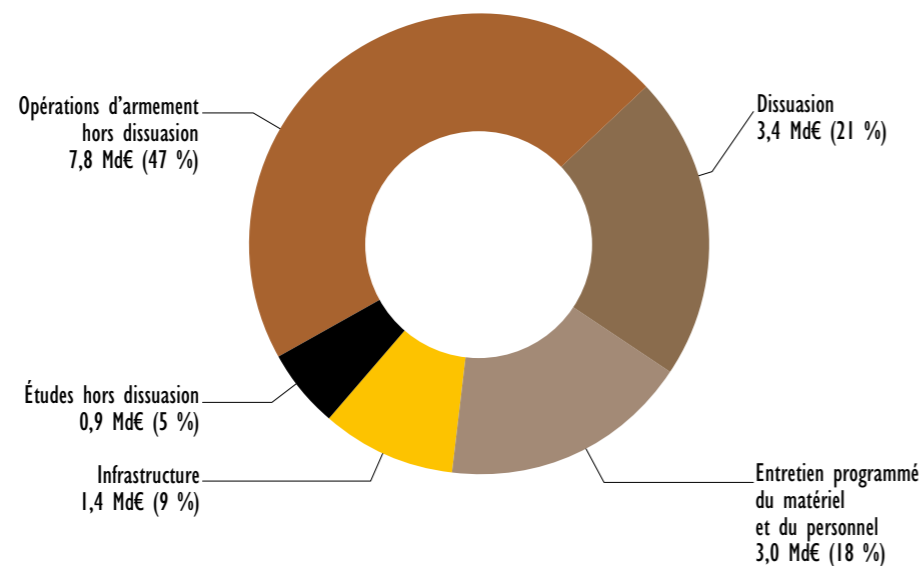
Alors que la LPM 2003-2008 consacrait 15 Md€ en moyenne chaque année à l'équipement des forces, en 2009 et 2010 les crédits dédiés à l'équipement ont respectivement atteint 18 Md€ et 17 Md€, traduisant un effort largement supérieur à l'inflation.

Sur la période 2011-2013, les dotations consacrées à l'équipement des forces resteront supérieures à 16 Md€ et progresseront pour atteindre 17,4 Md€ en 2013.

1. 16,5 milliards d'euros pour équiper la défense

Les crédits de paiement consacrés aux équipements couvrent, pour les domaines des armements classiques et de la dissuasion¹, les études, le développement et la production des armements, les investissements d'infrastructure et l'entretien programmé du personnel et du matériel.

Ressources totales en CP pour les équipements
(crédits budgétaires et recettes exceptionnelles) en Md€



1 - L'agrégat dissuasion comprend les études, les opérations d'armement, l'entretien programmé du matériel et l'infrastructure liés à la dissuasion.

2. Les livraisons de matériels en 2012

Les principales livraisons en 2012 (par système de forces)

COMMANDEMENT ET MAÎTRISE DE L'INFORMATION

- 1 aéronef spécialisé dans le recueil du renseignement électromagnétique C160 Gabriel rénové et 7 nacelles de reconnaissance nouvelle génération;
- 12 réseaux navals RIFAN étape 2 ;
- 51 stations ASTRID phase 2;
- 11 stations navales et 1 téléport TELCOMARSAT;
- 17 kits de numérisation SI TERRE;
- 10 stations sol et navales SYRACUSE III.

ENGAGEMENT COMBAT

- 11 avions Rafale;
- 228 Armements air-sol modulaires (AASM)
- 3 hélicoptères de manœuvre EC725 CARACAL;
- 6 hélicoptères de combat TIGRE;
- 4036 équipements FÉLIN;
- 100 Véhicules blindés de combat d'infanterie (VBCI);
- 38 Véhicules haute mobilité (VHM);
- 16 missiles EXOCET MM40 bloc 3;
- 1 frégate multimission FREMM.

PROJECTION MOBILITÉ SOUTIEN

- 2 avions à usage gouvernemental FALCON 2000 LX;
- 1 Bâtiment de projection et de commandement (BPC);
- 5 avions de transport CN235;
- 4 hélicoptères COUGAR rénovés;
- 1 500 Ensembles de parachutage du combattant (EPC);
- 8 hélicoptères NH-90;
- 200 véhicules Petits véhicules protégés (PVP);
- 3 engins de franchissement Système de pose rapide de travure (SPRAT).

PROTECTION SAUVEGARDE

- 2 systèmes de missiles Sol-air moyenne portée terrestre (FSAF SAMP/T);
- 61 missiles ASTER;
- 10 missiles MICA;
- 15 missiles rénovés MISTRAL.

LE PROGRAMME AASM

L'objectif de l'Armement air-sol modulaire (AASM) est d'équiper le Rafale d'une bombe propulsée capable de détruire ou de neutraliser avec une grande précision les cibles terrestres du champ de bataille.

Armement complémentaire des missiles de la famille des missiles de croisière permettant le tir à distance de sécurité de corps de bombes de 250 kg, avec une précision d'impact métrique autour du point désigné, l'AASM se compose d'un kit de guidage et d'un kit d'augmentation de portée avec propulseur qui se monte sur un corps de bombe d'usage général ou de pénétration.

La version inertie du positionnement par satellites GPS a été mise en service opérationnel en 2008, la version infrarouge en 2011. La version laser lancée en 2009 sera opérationnelle en 2013.

L'AASM est employé en Afghanistan et en Libye pour des missions d'opportunité et des missions préparées.

L'AASM a donné à la France la capacité d'entrer en premier dans le conflit libyen et au Rafale de pouvoir traiter les cibles, en autonomie et à distance de sécurité des menaces sol-air présentes, que ce soit pour des missions dans la profondeur ou pour des missions d'appui des troupes au sol.

L'année 2012 sera marquée par la livraison de 228 kits AASM, ce qui portera le nombre total de kits livrés à 1 028.

LE PROGRAMME PVP

Le Petit véhicule protégé (PVP) est destiné à armer les unités de soutien et d'appui, et à servir de véhicule de liaison des forces de contact. Aérotransportable, très mobile (il est capable de s'intégrer dans un flot normal de circulation), il dispose d'un bon niveau de protection.

L'armée de terre est en cours d'équipement depuis 2008, avec deux versions : une version « rang », apte à assurer notamment le transport de personnel, et une version « commandement » destinée à équiper les détachements de commandement ou de liaison.

Le PVP a d'ores et déjà été engagé en opération extérieure, notamment au Liban et en Afghanistan. 200 PVP seront livrés en 2012.

LE PROGRAMME BPC

Les Bâtiments de projection et de commandement (BPC) sont des bâtiments qui combinent, sur une plate-forme unique, les fonctions de porte-hélicoptères, d'hôpital, de transport de troupes, de mise en œuvre de moyens d'assaut amphibie et enfin de commandement.

Les BPC sont conçus pour remplir les missions suivantes :

- projeter des forces par voie aérienne ou maritime ;
- conduire des opérations avec un poste de commandement de niveau opératif ;
- soutenir des forces déployées ;
- porter assistance aux populations civiles.

Les deux premiers BPC, *Mistral* et *Tonnerre*, ont respectivement été mis en service en 2006 et 2007. La construction du troisième BPC, baptisé *Dixmude*, a été décidée fin 2008 dans le cadre du plan de relance de l'économie.

Sa réalisation a été confiée, en avril 2009, à STX France et à DCNS. STX France réalise la plate-forme propulsée et installe le système de combat réalisé par DCNS. Le principal sous-traitant est Thales, qui fournit à DCNS le système de communications et le radar de veille.

Le bâtiment, qui a été entièrement réalisé et équipé à Saint-Nazaire, a rejoint Toulon en juillet 2011 pour la phase finale de mise au point et d'essais de son système de combat. Sa livraison à la marine nationale est prévue en 2012.

3. Les commandes de matériels en 2012**Les principales commandes en 2012 (par système de forces)****DISSUASION**

- commande d'une tranche de production du missile balistique M51.2;
- lancement de la réalisation du programme TRANSOUM relatif aux transmissions stratégiques;
- poursuite de la rénovation des avions ravitailleurs C135 participant à la composante aéroportée.

COMMANDEMENT ET MAÎTRISE DE L'INFORMATION

- poursuite de la réalisation de deux satellites optiques à très haute résolution dédiés à l'observation spatiale (MUSIS);
- poursuite de la numérisation des forces et la modernisation de leurs moyens d'information et de communication avec les commandes de 19 réseaux navals RIFAN étape 2 et de 8 systèmes de drones tactiques SDTI;
- réalisation de travaux de développement pour le programme CONTACT (réseau de radiocommunication tactique);
- lancement des travaux de développement du Système d'information des armées (SIA).

ENGAGEMENT COMBAT

- lancement de la rénovation des avions de patrouille maritime Atlantique 2 (ATL2), de la préparation du prochain arrêt majeur du porte-avions *Charles-de-Gaulle* et du développement du missile Antinavire léger (ANL).

PROJECTION MOBILITÉ SOUTIEN

- 2 avions à usage gouvernemental FALCON 2000 LX;
- rénovation de 5 hélicoptères COUGAR;
- 1 500 Ensembles parachutistes du combattant (EPC);
- 34 hélicoptères NH-90;
- 100 véhicules Petits véhicules protégés (PVP).

PROTECTION SAUVEGARDE

- 1 capacité de Soutien et d'assistance hauturiers (BSAH);
- 3 systèmes de Détection et d'identification d'agents biologiques (DETECBIO);
- 3 patrouilleurs de type Supply Ship.

LE PROGRAMME CONTACT

Le programme Communications numériques tactiques et de théâtre (CONTACT) s'inscrit dans le système de forces « Commandement et maîtrise de l'information » en contribuant à la numérisation de l'espace opérationnel par l'apport de capacités de communications nécessaires aux échanges tactiques des forces et à leur intégration aux réseaux de l'Alliance ou d'une coalition.

Sa réalisation à partir de 2012 permettra de disposer d'une famille de postes radio destinée à équiper la majorité des plates-formes tactiques des armées, en remplacement de postes existants (PR4G, SATURN, MIDS), avec des performances cohérentes avec les besoins du combat moderne (débit de communication accru, protection renforcée).

Les livraisons sont prévues à compter de 2016, permettant l'équipement progressif d'un premier Groupement tactique interarmes (GTIA).

LE PROGRAMME MALE

Le programme de drones Moyenne altitude – longue endurance (MALE) a pour vocation d'apporter aux forces une capacité de système de drones de surveillance de théâtre.

Le traité entre le Royaume-Uni et la France en matière d'armement du 2 novembre 2010 privilégie la solution consistant à développer la future génération de drones MALE autour d'une coopération avec les Britanniques. Ce système sera conçu selon une architecture ouverte et modulaire afin de garantir les possibilités d'évolution et de mise en concurrence futures.

La capacité de drones MALE actuelle repose sur l'utilisation du SIDM (système HARFANG) fourni par EADS et la société israélienne IAI. Initialement conçu, en 2001, comme une capacité intérimaire destinée à mieux spécifier les capacités futures et les concepts, il est déployé en Afghanistan depuis février 2009.

Afin d'assurer la relève de ce système, et dans l'attente de la future capacité MALE européenne dont les premières livraisons sont attendues à l'horizon 2020-2023, la commande d'un système de maintien de capacité MALE est prévue en 2012.

LE PROGRAMME MMP

Le système de combat Missile moyenne portée (MMP) est destiné à équiper les unités de combat au contact et les forces spéciales d'une capacité d'agression polyvalente et précise. Pouvant agir seules, à pied et sans appui immédiat, dans des environnements caractérisés par leur complexité (actions jour-nuit, imbrication et multiplicité des acteurs...) et leur variété (zone urbaine, montagne...), ces unités font face à une forte diversité des menaces.

Le système d'armes MMP est principalement destiné à remplacer le système d'armes MILAN en service dans l'armée française depuis 1974.

Le MMP doit pouvoir détruire jusqu'à 2.500 m des cibles terrestres fixes ou mobiles dont des chars de dernière génération, des véhicules légers, mais également neutraliser du personnel débarqué ou abrité dans des postes de défense bâtis ou de circonstance. Il garantira la sauvegarde du tireur dans des phases d'engagement grâce à sa simplicité de mise en œuvre ainsi qu'à ses capacités de « tire et oublie » et de tir en espace confiné.

Les premières acquisitions interviendront en 2012.

4. Le maintien en condition opérationnelle au cœur de la performance des armées

Le Maintien en condition opérationnelle (MCO) concourt à l'efficacité opérationnelle des forces françaises, en corrigeant les effets de l'emploi (pannes suite à utilisation, avaries de combat), les effets du vieillissement (obsolescence, corrosion naturelle) et les défauts constatés (mises à jour techniques, évolution de la réglementation, modifications correctives). Trois services exercent la maîtrise d'ouvrage du MCO : la Structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT), le Service de soutien de la flotte (SSF) et la Structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques de la défense (SIMMAD).

Les crédits nécessaires au MCO, outre les rémunérations et charges sociales du personnel, sont pour la plupart regroupés sous le titre d'Entretien programmé des matériels (EPM). Au travers de ces crédits, il s'agit d'abord de maintenir l'excellence reconnue du soutien en opérations, puis de permettre l'exécution des activités programmées d'entraînement et de formation.

Les crédits inscrits pour 2012 au titre de l'EPM du programme 178 s'élèvent à 2,7 Md€ de paiements, soit + 7,5 % par rapport à 2011, et 3,0 Md€ d'engagements, soit + 5 % de plus qu'en 2011. Les ressources du PLF 2012 reflètent la volonté de redresser dans la durée la disponibilité des matériels et appuient les actions engagées depuis 2009 visant à moderniser et rationaliser le MCO. Cette augmentation des crédits s'inscrit par ailleurs dans un contexte de renouvellement des matériels conformément à la LPM et d'engagement important des forces

Afin de mieux maîtriser les dépenses d'entretien du matériel, le ministère a recours plus fréquemment à des contrats pluriannuels² incluant une tranche ferme significative ce qui offre visibilité industrielle et diminution des coûts. En 2012, il est prévu notamment l'affermissement de tranches de grands marchés

2 - Cas des marchés Leclerc, frégate, turbopropulseur Tyne, turboréacteur M88, SNA, Rafale Thales, Xingu.

de MCO déjà notifiés pour les FREMM, les SNA et les FSAF, ce qui explique l'écart entre les niveaux d'engagements et de paiements.

Ce souci de maîtrise des coûts a amené le ministère à initialiser d'autres démarches :

- réduction des parcs et notamment retrait des matériels les plus anciens, pour lesquels des structures de déconstruction et de fin de vie adaptées sont progressivement mises en place (voir encadré ci-dessous) ;
- optimisation de l'emploi des matériels en fonction de l'activité opérationnelle et des plans de maintenance ;
- équilibre entre contrats d'entretien confiés à des entreprises privées et ceux conservés en régie et l'évolution des modes de contractualisation du soutien déjà évoquée ;
- amélioration de l'efficacité des structures de soutien par une meilleure maîtrise des processus au travers de Systèmes d'information logistique (SIL) performants et *interfaçables* (voir encadré ci-dessous).

POUR UNE MEILLEURE GESTION DE LA FIN DE VIE DES MATÉRIELS DE GUERRE

L'évolution de la réglementation en matière de gestion des matériels tout au long de leur cycle de vie et le nombre accru d'équipements retirés du service ont conduit à réviser la prise en compte de la fin de vie des équipements de défense.

Pour le démantèlement des matériels de guerre, des maîtres d'ouvrage ont été désignés selon une répartition par milieu (terrestre, naval, aéronautique, SIC, munitions) et une programmation budgétaire a été mise en place. Les stratégies contractuelles correspondantes, conformes à la réglementation environnementale, sont désormais mises en œuvre. Il faut notamment citer l'élimination des armes à sous-munitions, touchées par la convention d'Oslo.

En outre, s'agissant des matériels de guerre, la réglementation sur l'interdiction de l'amiante et celle relative aux cessions ont récemment évolué (juin 2011) à l'initiative de la Défense. Ces évolutions réglementaires autorisent la mise en œuvre d'une politique plus dynamique des ventes de matériels de guerre d'occasion. L'augmentation de ce type de ventes pourrait contribuer au financement des opérations de démantèlement des matériels.

LES SYSTÈMES D'INFORMATION LOGISTIQUE

Le lancement de SIL performants et *interfaçables* doit permettre une meilleure maîtrise des données et des processus relatifs à la fonction logistique.

À ce titre, de nombreux chantiers sont actuellement en cours au sein du périmètre fonctionnel logistique : urbanisation, administration/gestion de données, réorganisation des métiers et des responsabilités.

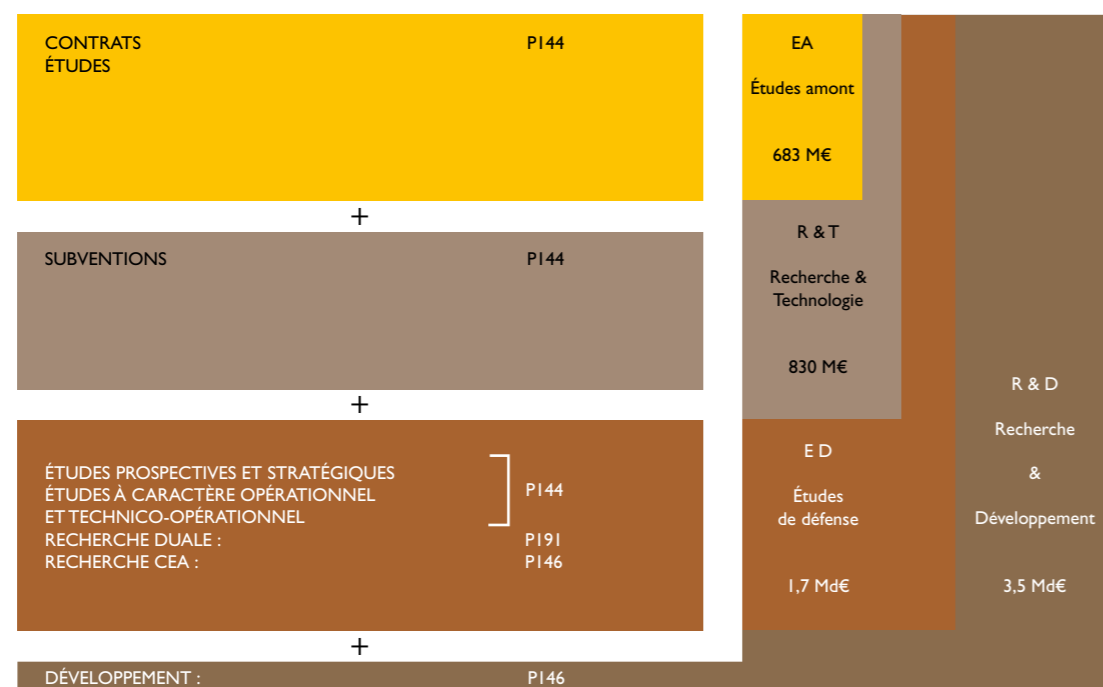
Sur le plan de la traçabilité financière et afin de prendre en compte les coûts patrimoniaux (évolution des stocks et du potentiel effectivement disponible), il est prévu d'interfacer ces SIL avec le système financier et comptable CHORUS : SIM@T (SIL du MCO terrestre) et SIGLE (SIL du MCO naval) seront les premiers SIL à être interfacés à CHORUS début 2012.

5. La recherche de défense et de sécurité

La maîtrise des technologies clés est essentielle au développement d'une industrie européenne de défense autonome et compétitive capable de répondre durablement aux besoins de nos forces armées.

Premier acheteur et investisseur public, le ministère de la Défense suscite et accompagne l'innovation industrielle et technologique. En 2012, il consacrera 3,5 Md€ à la R & D. La Défense se retrouve ainsi au cœur de la politique de croissance et de compétitivité du Gouvernement.

Les agrégats de recherche de défense au PLF 2012 (CP)



5.1 Une recherche en coopération avec nos partenaires européens

La coopération permet un effet de levier sur nos investissements de R & T. Un taux important de coopération européenne est donc indispensable pour atteindre des ambitions nationales et européennes en matière de technologie de défense, avec un coût maîtrisé. La forte dynamique impulsée depuis 2005 a déjà permis une augmentation importante du taux de coopération européenne en matière de recherche et technologie de défense (études amont et subventions aux organismes de recherche), de 13 % en 2005 à 17 % en 2010. Elle doit se poursuivre en 2011 et 2012, au travers de démonstrateurs technologiques mais aussi d'explorations de technologies moins abouties, afin de partager les coûts, de créer une culture technologique commune et de faciliter les complémentarités partenariales et les consolidations industrielles.

5.2 Un effort maintenu au profit de la recherche duale

La coopération avec la recherche civile se développe pour renforcer les synergies autour des technologies duales, démultiplier l'efficacité des budgets mis en commun et faire partager les enjeux de la défense à la communauté scientifique civile. La défense participe également aux actions gouvernementales au profit de la recherche et de l'innovation telles que le financement de projets des pôles de compétitivité (13 M€ par an) et des 6 programmes conjoints suivants avec l'Agence nationale de la recherche (9 M€ par an) :

- Concepts systèmes et outils pour la sécurité globale (CSOSG),
- Nanotechnologies et Nanosystèmes (P2N),
- Production (renouvelable) et gestion de l'électricité (PROGELEC),
- Matériaux et Procédés pour des Produits Performants (MAT & PRO),
- Technologie pour la santé et l'autonomie (TECSAN),
- Contenus numériques et interactions (CONTINT) en particulier pour les deux défis :
 - REPERE (Multimédia : reconnaissance de personnes dans des émissions audiovisuelles) ;
 - CAROTTE (cartographie par robot d'un territoire).

La Défense met à disposition de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » un budget de 197 M€ en 2012 (PI91).

5.3 Les PME-PMI associées à l'effort de recherche de la défense

Plusieurs dispositifs visent à promouvoir la capacité d'innovation des petites et moyennes entreprises.

Soucieux d'impliquer davantage les PME dans les marchés de défense, le ministère de la Défense a mis en œuvre, depuis 2008, un plan PME défense visant à améliorer l'accès des PME aux marchés d'armement. Un des volets consiste en particulier à mieux informer les PME sur les orientations technologiques du ministère à travers l'organisation chaque année des « Ateliers R & T PME » ainsi que de rencontres entre PME et grands maîtres d'œuvre.

Depuis 2009, le Régime d'appui pour l'innovation duale (RAPID) permet aux PME de soumettre spontanément leurs projets technologiques innovants présentant des applications sur les marchés militaires ainsi que des retombées sur les marchés civils. Mis en œuvre conjointement par le ministère de la Défense et le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le dispositif fait bénéficier les projets retenus de subventions dans un délai inférieur à quatre mois à compter de leur dépôt. En 2011, le dispositif a été étendu aux projets portés par des entreprises de taille intermédiaire de moins de 2000 personnes et la dotation augmentée pour cela de 30 M€ à 40 M€, un montant conservé pour 2012. RAPID permet ainsi de consolider et d'accroître dans la durée le tissu des PME de la base industrielle et technologique de défense.

À l'instar du dispositif RAPID, la DGA a renforcé son partenariat avec l'Agence nationale de la recherche (ANR), en mettant en œuvre conjointement un nouveau dispositif « d'accompagnement spécifique de travaux de recherches et d'innovation défense » (ASTRID) qui a pris le relais en 2011 de la procédure spécifique et réactive dite « recherche exploratoire et innovation », pour une durée de quatre ans. Ce nouveau dispositif à caractère dual, c'est-à-dire intéressant à la fois les applications militaires et civiles, donne lieu à un programme délégué à l'ANR, financé entièrement par le ministère de la Défense, pour un montant d'au moins 6 M€/an. Ce programme vise, d'une part, à stimuler l'ouverture de voies nouvelles de recherche et à maintenir l'effort d'innovation sur des thèmes d'intérêt pour la défense et, d'autre part, à explorer des points durs scientifiques ou techniques en favorisant le développement des compétences des équipes de recherche académique et des PME, et l'identification de ruptures technologiques. Compte tenu du succès rencontré en 2011 par ce nouveau dispositif de soutien à l'innovation, le programme ASTRID a été de 12 M€ en 2011. Il sera doté à hauteur de 10 M€ en 2012.

6. Le soutien aux exportations

Dans un contexte de ralentissement économique mondial, le marché de l'armement maintient une croissance stable. Ce ralentissement, tout relatif, semble être la conséquence tardive de la crise économique et financière. Contrairement aux pays européens, certaines régions continuent néanmoins d'afficher une forte croissance de leurs dépenses militaires : Amérique du Sud (5,8 %) et Afrique (5,2 %).

La France figure parmi les principaux exportateurs mondiaux de matériels de défense (environ 7 % de parts de marché). Les performances de la France, qui s'étaient dégradées dans les années 1990, se sont fortement améliorées depuis 2007, grâce notamment au plan de relance des exportations, à l'action de nos industriels pour atteindre en 2008, 6,5 milliards d'euros, en 2009, 8,16 milliards d'euros et en 2010, 5,12 milliards d'euros.

Avec un montant de prises de commandes de 5,12 milliards d'euros en 2010, la France conforte son rang de 4^e exportateur mondial derrière les États-Unis, le Royaume-Uni et la Russie et devant Israël. Les prises de commandes 2010 traduisent en effet les bons résultats de la France dans une conjoncture difficile même s'ils rompent avec la tendance haussière de ces deux dernières années. Ce résultat s'explique en premier lieu par le report de conclusion dans certains dossiers majeurs toujours en cours de négociation. Notons l'exemple du BPC et plus récemment de la rénovation de 51 Mirage 2000, conclues en 2011.

Dans ce contexte, le ministère de la Défense poursuit l'application des dispositions du plan de relance défini en 2007, et qui s'articule autour de deux grands axes :

- la simplification et la fluidification des mesures de contrôle : réduction des délais de traitement ; moyens de traitement des dossiers déposés par les industriels ; réorganisation du contrôle en faisant de la DGA le point unique d'entrée et de sortie des dossiers d'exportation ; refonte complète du Rapport annuel au Parlement sur les exportations d'armement, etc. ;

- la dynamisation des mécanismes de soutien : réunions bimestrielles de la Commission interministérielle d'appui aux contrats internationaux (CIACI) qui a pour but de coordonner l'action de l'État afin de soutenir au mieux nos exportations ; publication annuelle d'un Plan national stratégique pour les exportations de défense (PNSED) qui définit la stratégie de l'État en vue de concentrer son soutien sur les zones géographiques et les matériels prioritaires ; publication du *Mémento sur les exportations françaises de défense* qui détaille précisément l'environnement international de l'industrie de défense, et constitue une base de connaissances et de données chiffrées fiables sur les exportations d'armement ; renforcement de la formation des attachés de défense aux questions d'armement...

De plus, le volet « export » du plan de soutien aux PME de défense doit les aider à conquérir de nouveaux marchés à l'exportation. Des séminaires en régions sont organisés tous les trimestres par le ministère de la Défense pour expliquer la réorganisation du contrôle et du soutien aux exportations et présenter aux PME les moyens que le ministère de la Défense leur offre dans leurs démarches à l'export.

La loi relative au contrôle des importations et des exportations de matériels de guerre et de matériels assimilés, à la simplification des transferts des produits liés à la défense dans l'Union européenne et aux marchés de défense et de sécurité, a été publiée au *Journal Officiel* le 23 juin 2011 (loi n° 2011-702). Les articles de cette loi concernant les transferts intracommunautaires et les exportations d'armements de matériels de guerre entreront en vigueur à partir du 30 juin 2012.

Chargés de projet: capitaine Irène Pucci - capitaine Julie Cros
Directrice artistique: Marie Saby-Maiorano
Conception graphique: Florence Quagliarini
Secrétariat de rédaction: Isabelle Arnold
Fabrication: Serge Couplier - Thierry Lepsch

Crédits des photos:

1^{RE} DE COUV (de gauche à droite): Sirpa air; Marine nationale; J-B. Tabone/Sirpa terre.
4^E DE COUV (de gauche à droite): D. Viola/Dicod; J-J. Chatard@Dicod; C. Fiard/Dicod; Sirpa terre; C. Fiard/Dicod; T. Labataille (sup. 10 points: J-B. Tabone/Sirpa terre).
INTÉRIEUR (de gauche à droite): *page 3*: R. Pellegrino/ECPAD. *Page 7*: B. Biasutto/Dicod; J. Robert/DMPA. *Page 19*: J-B. Tabone/Sirpa terre; J. Lempin/Marine nationale; ECPAD; Marine nationale; A. Roiné/ECPAD. *Page 33*: Sirpa air; B. Biasutto/Dicod - C. Fiard/Dicod; C. Fiard/Dicod; D. Viola/Dicod.
Page 41: T. Labataille; J-B. Tabone/Sirpa terre; J-B. Tabone/Sirpa terre; Sirpa terre; J-J. Chatard@Dicod.

© Création DICOd septembre 2011
IMPRESSION: BEDI SIPAP



PROJET DE LOI DE FINANCES

2012

Budget de la défense